



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.49  
6 novembre 1986

FRANCAIS

---

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 24 octobre 1986, à 10 heures

Président : M. GURINOVICH (RSS de Biélorussie)  
(Vice-Président)

Puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)  
(Vice-Président)

Année internationale de la paix [21]

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution
- c) Amendements

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/586 et Add.1, A/41/628 et Corr.1 et Add.1/Corr.1);
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/41/L.9/Rev.1, A/41/L.10);
- c) AMENDEMENTS (A/41/L.13).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Aujourd'hui est la journée des Nations Unies. Je félicite les Etats Membres. L'Assemblée va maintenant débattre de la question relative à l'Année internationale de la paix qui, je crois, est la question la plus appropriée, la paix étant l'objectif principal des Nations Unies.

M. KOSTOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La décision unanime de l'Assemblée générale de déclarer 1986 Année internationale de la paix, a été saluée très chaleureusement par l'opinion publique mondiale. Cette décision reflète les vives craintes de la communauté internationale face aux dangers de guerre nucléaire qui menacent la planète, ainsi que la volonté et la détermination très nette des peuples d'éviter une conflagration nucléaire et de vivre dans une atmosphère de paix, de sécurité et de confiance mutuelle.

En adoptant cette décision, les Nations Unies sont parties de l'idée que 1986 serait une année de lutte résolue pour la paix et d'une réflexion en profondeur sur les droits inaliénables des peuples à la paix, sur les rapports entre la paix, le développement économique et le progrès social et sur la nécessité pressante de réaliser le désarmement et de prévenir une catastrophe nucléaire : conditions indispensables à la paix. Cependant, l'essence même de l'Année internationale de la paix n'est pas seulement d'accroître la prise de conscience des dangers que font peser sur l'humanité les forces réactionnaires extrémistes, mais réside, pour l'essentiel, dans l'appel lancé aux pays et aux peuples pour qu'ils prennent des mesures efficaces en vue de garantir la paix et qu'ils unissent leurs efforts pour lutter contre la menace militaire.

"Sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité", devise de cette Année internationale de la paix, revêt une importance tout à fait exceptionnelle. Comme l'a dit le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Tođor Zhivkov :

"Il n'est pas de tâche plus importante aujourd'hui pour l'humanité que celle de maintenir la paix, c'est-à-dire de sauver la vie sur terre".

M. Kostov (Bulgarie)

Cette année, la réflexion politique au niveau le plus élevé s'est très sensiblement modifiée. Il n'a jamais été plus évident qu'à l'ère des missiles nucléaires, où des stocks considérables, constitués des armes les plus perfectionnées et les plus destructrices, ont été accumulés, des armes capables d'anéantir plusieurs fois toute la vie sur notre planète, la paix et la sécurité des Etats et l'avenir des nations ne peuvent être assurés par des moyens militaires. Toute tentative faite pour s'attaquer aux problèmes centraux de l'heure, en recourant à la force, constitue un grave danger pour la survie de l'humanité. La conjoncture actuelle nous contraint d'adopter une approche tout à fait nouvelle à l'égard des problèmes de la paix et de la guerre, de la sécurité nationale et internationale. Cette approche doit reposer, pour l'essentiel, sur l'exclusion de la guerre des relations internationales, sur l'arrêt de la course aux armements grâce à un désarmement authentique et sur le règlement des différents et conflits internationaux uniquement par des voies pacifiques.

Nous notons avec satisfaction que cette approche s'est peu à peu imposée dans les relations internationales, bien que la lutte soit difficile face au recours militariste suranné à la force. La réunion au sommet de Reykjavik entre Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan en est la parfaite illustration.

Les pays de la communauté socialiste, y compris la République populaire de Bulgarie, ont toujours été d'ardents défenseurs de la paix. Cette année a déjà été marquée par plusieurs initiatives de paix très importantes, dont la mise en oeuvre représenterait une contribution précieuse à la promotion d'une paix durable dans le monde. Les propositions soviétiques tendant à l'élimination progressive des armes nucléaires et autres armes de destruction massive d'ici à l'an 2000, l'élimination des armes chimiques et une réduction significative des armements classiques et des forces armées de l'Atlantique à l'Oural, ainsi que le programme soviétique de coopération en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et d'autres initiatives importantes sont la preuve incontestable d'une attitude responsable et d'un souci de la paix mondiale, comme d'une volonté politique réaliste de préserver les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

M. Kostov (Bulgarie)

La proposition d'un groupe de pays socialistes tendant à inclure à l'ordre du jour de la présente session un point relatif à la création d'un système global de paix et de sécurité internationales est également en pleine harmonie avec les objectifs fondamentaux de l'Année internationale de la paix. L'adoption par l'Assemblée générale de décisions pertinentes sur cette question permettrait de faire de l'Année internationale de la paix la première étape vers un monde meilleur et plus sûr.

M. Kostov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie a appuyé dès le départ la Déclaration faisant de 1986 l'Année internationale de la paix et déploie des efforts au niveau tant national qu'international pour veiller à l'application des buts et des objectifs de l'Année. La République populaire de Bulgarie n'a cessé de mener une politique étrangère de principe, conforme aux idéaux de paix et de sécurité internationales. Dans une Déclaration adoptée le 21 mars 1986 à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de la paix, l'Assemblée nationale bulgare a unanimement déclaré que :

"la République populaire de Bulgarie contribuera à faire de l'Année internationale de la paix une année de changements positifs importants au nom de la paix, de la sécurité et du désarmement ainsi que dans l'intérêt de la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies."

Mon pays attache une importance particulière au maintien de la paix, de la sécurité et de la compréhension ainsi qu'à la promotion des relations de bon voisinage et de coopération dans les Balkans. Nos propositions, qui visent à débarrasser la péninsule des Balkans des armes nucléaires et chimiques et à conclure avec les autres pays des Balkans des accords bilatéraux, y compris un code de relations de bon voisinage, tendent également à ces objectifs.

Dans le courant de l'Année internationale de la paix, la République populaire de Bulgarie a présenté de nouvelles initiatives concrètes en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans les Balkans, telles que, premièrement, une déclaration solennelle par les gouvernements des pays des Balkans aux termes de laquelle aucune arme nucléaire ne devrait être déployée sur leur territoire et que, là où des armes de ce type existent déjà, ils n'en accepteraient pas de nouvelles et réduiraient les stocks existants; deuxièmement, la convocation d'une assemblée des peuples des pays des Balkans, avec la participation de personnalités politiques, de représentants de mouvements en faveur de la paix et de syndicats ainsi que d'organisations féminines, de jeunesse et d'étudiants, de membres du clergé et autres, en vue d'examiner les problèmes liés à la libération des Balkans du fléau des armes nucléaires; troisièmement, la convocation d'une réunion de parlementaires des pays des Balkans en vue d'examiner ces mêmes problèmes. Nos propositions découlent de notre interprétation de la situation, à savoir qu'étant donné les tensions qui la caractérisent actuellement, la transformation de régions entières en zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait à améliorer le climat politique et à renforcer la paix et la sécurité sur les plans national et mondial.

M. Kostov (Bulgarie)

Un Comité national de coordination à large participation, présidé par le ministre des affaires étrangères Mladenov, a été constitué dans le cadre de l'Année internationale de la paix. Comme le Secrétaire général des Nations Unies en a été dûment informé, un vaste programme de manifestations extrêmement variées consacrées à l'Année a été mis au point et exécuté de manière vigoureuse. De nombreux événements et engagements sont prévus dans le cadre de ce programme, dans les domaines politique, culturel, scientifique et sportif. Des événements aux échelons local et national ont été organisés, dont certains avec une certaine participation internationale.

La principale conclusion à tirer, jusqu'à présent, de la célébration de l'Année internationale de la paix en Bulgarie est que l'Année est devenue une manifestation spontanée de l'attachement du peuple bulgare, dans toutes les couches de la société, aux idéaux de paix, de sécurité et de compréhension entre les peuples.

L'Année internationale de la paix a démontré qu'il existe d'énormes possibilités de mobilisation des Etats, de l'opinion publique et de la communauté mondiale tout entière au nom de la lutte pour la paix et la sécurité. Le succès de l'Année dépendra dans une large mesure de ce que ses objectifs, ses idéaux et ses réalisations ne soient pas perdus de vue et de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts en faveur de la paix.

La délégation bulgare est d'avis que les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la paix ne devraient pas se limiter à cette seule année. Elles devraient se poursuivre avec l'organisation de manifestations et d'activités qui assureraient la complète mise en oeuvre de la résolution 40/3 de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1986, contribuant ainsi à la réalisation du noble objectif que le monde s'est fixé : entrer dans le XXIe siècle dans des conditions de paix durable, de sécurité, de confiance et de coopération réciproques.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)  
(interprétation du russe) : Il est hautement symbolique que le jour du quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies - c'est-à-dire le jour anniversaire de cette organisation -, l'Assemblée générale ait adopté solennellement une Déclaration proclamant l'Année internationale de la paix. Et voici qu'aujourd'hui, exactement un an après, la question de l'Année internationale de la paix est à nouveau au centre de nos discussions.

M. Belonogov (URSS)

La proclamation de l'Année internationale de la paix a montré que la communauté internationale a l'intention de prendre des mesures concrètes, de nature à permettre un changement radical et une amélioration dans les affaires internationales et à arrêter et inverser concrètement les préparatifs matériels de l'autodestruction nucléaire de l'humanité. En un moment crucial pour l'humanité, tous les peuples commencent à penser différemment, en fait à agir différemment, d'une façon conforme aux réalités de l'ère spatiale et nucléaire. Pour la première fois, des groupes entiers de pays et de gouvernements ont soumis à l'examen de la communauté internationale des plans ambitieux visant à sortir l'humanité de l'impasse nucléaire. Pour la première fois depuis plusieurs années, on constate que des efforts sont faits pour tenter de diminuer le risque d'affrontement de forces opposées, rechercher des compromis raisonnables et se défaire d'idées périmées reposant sur des notions égoïstes et démesurément exagérées, de prestige national et de droits, d'intérêts et de pouvoir égoïstes. Une atmosphère nouvelle, plus favorable au dialogue et à des négociations sérieuses sur les problèmes clefs de notre époque, est en train de se faire jour.

Les initiatives et mesures concrètes présentées par l'Union soviétique ont été déterminantes dans la création de cette atmosphère favorable. Le début de cette année - Année internationale de la paix - a été marqué par un événement de portée véritablement historique, à savoir le programme de sécurité globale par le désarmement présenté par Mikhaïl Gorbatchev le 15 janvier dernier. La mise en oeuvre de ce programme permettrait à l'humanité d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle sans armes nucléaires ou autres armes de destruction de masse. Le moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires présenté par l'Union soviétique le 6 août 1985 a été reconduit plusieurs fois. En cette Année internationale de la paix, le silence règne sur les polygones d'essais nucléaires soviétiques, ce qui prouve de façon éloquente combien nous nous soucions réellement de la paix du monde, surtout quand on sait que, durant tout ce temps, les essais se sont poursuivis dans le Nevada et continuent encore aujourd'hui. Le programme intégré de réductions des armes classiques présenté par les Etats socialistes parties au Pacte de Varsovie est un programme sérieux et de vaste portée. L'Union soviétique a fait une proposition susceptible d'ouvrir la voie à l'interdiction des armes chimiques et a pris des initiatives sur la question de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire et sur bien d'autres questions encore.

Ce n'est là qu'un bref aperçu des initiatives importantes présentées par les pays socialistes et notre propre pays en cette Année internationale de la paix,

M. Belonogov (URSS)

initiatives qui visent à préserver l'humanité de la menace de l'anéantissement nucléaire.

Un événement international s'est produit récemment, événement d'importance majeure dans la lutte contre la course aux armements et pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, en vue de préserver le monde de la menace nucléaire. Je veux parler bien sûr de la rencontre au sommet soviéto-américaine de Reykjavik.

M. Belonogov (URSS)

Comme le camarade Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'a souligné dans sa déclaration du 22 octobre :

"Cette rencontre a placé sur un nouveau plan le dialogue soviéto-américain et le dialogue Est-Ouest dans son ensemble. Les estimations techniques et les comparaisons chiffrées ont laissé la place à de nouveaux paramètres et dimensions.

C'est ainsi qu'on a vu s'ouvrir des perspectives qui permettent d'espérer la solution des problèmes aigus de l'heure, à savoir ceux de la sécurité, du désarmement nucléaire, de la prévention d'une nouvelle spirale de la course aux armements, et une nouvelle prise de conscience des possibilités qui s'offrent désormais à l'humanité."

A Reykjavik, la position de l'Union soviétique a été honnête et ouverte. Elle s'est fondée sur les principes de l'égalité et de la sécurité égale, compte dûment tenu des intérêts des deux parties, de leurs alliés et des peuples de tous les Etats. Cette position a été l'expression de notre nouvelle attitude et de notre nouveau mode de pensée dictés par les réalités de l'époque nucléaire.

La délégation soviétique est arrivée à cette réunion munie de propositions très concrètes de limitation des armements sans précédent. Dans ces propositions, nous tenons compte des intérêts des deux parties. Ces propositions, qui sont de vaste portée et étroitement liées entre elles, forment un tout. Elles sont fondées sur le programme annoncé le 15 janvier dernier visant l'élimination complète des armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Voici quelles sont les grandes lignes de cette proposition globale.

Premièrement, réduire de moitié tous les armements stratégiques, sans exception.

Deuxièmement, éliminer totalement les missiles soviétiques et américains à moyenne portée en Europe et passer sans délai à des négociations sur ce type de missiles en Asie, comme sur les missiles d'une portée inférieure à 1 000 kilomètres, dont nous avons proposé un gel numérique immédiat.

Troisièmement, renforcer le régime du Traité sur les missiles antibalistiques et entamer des pourparlers en profondeur sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

C'est sur la base des propositions soviétiques qu'ont commencé les discussions à Reykjavik.

M. Belonogov (URSS)

Au prix de grands efforts, nous avons réussi à rapprocher les points de vue sur deux des trois grandes orientations. La logique des négociations a amené les parties à décider de délais concrets pour l'élimination des armements stratégiques offensifs. Les deux parties sont convenues que ce type d'armements des américains et soviétiques peuvent et doivent être éliminés complètement d'ici à 1996.

Un accord est également intervenu sur l'élimination complète des missiles soviétiques et américains à moyenne portée en Europe et sur la réduction radicale des missiles de ce type en Asie.

Ces accords entre l'URSS et les Etats-Unis ont une importance fondamentale car ils montrent que le désarmement nucléaire est possible. Voilà la première partie du compte rendu véridique de ce qui s'est passé à Reykjavik. Le deuxième volet de cette vérité c'est que la partie américaine a laissé s'effondrer un accord historique qui semblait alors à notre portée. Maintenant, le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce par tous les moyens de persuader le monde que s'il n'a pas été possible de parvenir à des accords concrets, à un succès majeur, c'est à cause de l'intransigeance soviétique sur ce qu'il est convenu d'appeler l'Initiative de défense stratégique.

Il va jusqu'à dire que l'URSS a tendu un piège aux Etats-Unis, en faisant une proposition époustouflante de réduction des armements stratégiques offensifs et des missiles à moyenne portée pour ensuite - toujours d'après lui - exiger, sous forme d'ultimatum, le renoncement à l'Initiative de défense stratégique. Mais voici en quoi consiste vraiment notre position : nous voulons la réduction, puis l'élimination complète, des armes nucléaires et nous sommes fermement opposés à une nouvelle spirale de la course aux armements comme à l'extension de cette course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes absolument contre l'Initiative de défense stratégique et pour le renforcement du Traité sur les missiles antibalistiques.

Un esprit posé comprendra que si nous nous engageons dans la voie des réductions appréciables et que nous procédons ensuite à l'élimination complète des armes nucléaires, il faudra s'assurer que ni la partie soviétique, ni la partie américaine ne pourra obtenir une supériorité militaire unilatérale.

Pour nous, le principal danger, dans l'Initiative de défense stratégique (IDS) c'est que la course aux armements risque justement de s'étendre à un nouveau milieu, les armes offensives y faisant leur apparition, donnant ainsi un avantage unilatéral inacceptable. L'IDS est ainsi devenue le principal obstacle à un monde sans armements nucléaires et à l'élimination des armes nucléaires en tant

M. Belonogov (URSS)

qu'aboutissement d'un processus de réduction. Outre qu'elle déstabilise la situation stratégique, l'IDS risque d'entraîner le monde dans une nouvelle spirale de la course aux armements. C'est en vain maintenant qu'à Washington on s'efforce de présenter les choses comme si nous approchions d'un accord. Eliminer l'arme nucléaire en tant que moyen de dissuasion contre l'agression américaine et, en échange, voir peser sur nous une menace venant de l'espace, voilà ce qui, pour l'Union soviétique, est inacceptable.

Maintenant, le Gouvernement américain voudrait modifier la position des Etats-Unis qui sont arrivés à cette réunion sans être bien préparés, avec de vieux bagages, pourrait-on même dire. Et c'est cette partie qui a empêché que la rencontre aboutisse à un accord concret. Il voudrait, dans la nouvelle situation qui est apparue après Reykjavik, obliger l'URSS à revenir à de vieilles attitudes, à des discussions sans effet sur des chiffres et, en fin de compte, à tourner en rond. Il voudrait que les pourparlers de Genève servent à nouveau de paravent et non pas d'instance où l'on recherche des accords authentiques. C'est regrettable.

Le bilan de la rencontre de Reykjavik a passionné le monde entier car, pour la première fois depuis bien des décennies, cette réunion nous a fait beaucoup avancer dans nos efforts de désarmement, tout en montrant que l'élimination de la menace nucléaire était réellement possible. Les résultats de cette réunion encouragent tous ceux qui veulent que la situation s'améliore.

Nous pensons que les discussions dans le monde sur les résultats de la rencontre ne font que commencer. Nous espérons que les efforts conjoints déployés par les peuples, dans les milieux politiques, comme dans le public en général et aux Nations Unies, visant la concrétisation des espoirs qu'ont suscités la rencontre de Reykjavik, ne feront que croître.

En présentant ses propositions, l'Union soviétique a fait preuve de la meilleure volonté. Nous ne les retirons pas et tout ce que nous avons dit reste valable.

Comme l'a dit le camarade Gorbatchev :

"Nous agirons. Nous lutterons, dans le cadre de notre politique de paix, contre la course aux armements, pour l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires et pour débarrasser la terre du danger nucléaire. Je suis convaincu, du reste, que nous ne serons pas seuls dans cette lutte."

M. Belonogov (URSS)

Ce qui s'est produit à Reykjavik doit conduire tous les peuples, toutes les organisations et les gouvernements de tous les pays, quelle que soit leur orientation, à prendre conscience de la nécessité de participer à la lutte générale pour la normalisation de la situation internationale et pour le renforcement de la paix dans le monde. L'une des grandes leçons à tirer de Reykjavik, c'est qu'un mode de pensée nouveau et historique, conforme aux réalités de notre ère nucléaire, est apparu. C'est la condition sine qua non qui permettra de surmonter la situation critique dans laquelle semble se trouver le monde en cette fin du XXe siècle.

M. Belonogov (URSS)

L'heure est venue de passer à l'action, à l'action décisive de laquelle dépend le sort de l'humanité. La lutte pour le désarmement nucléaire a atteint un nouveau plateau, un plateau plus élevé, et il faut maintenant redoubler d'efforts pour réduire de manière radicale, puis éliminer, l'arme nucléaire.

Aujourd'hui, il devient de plus en plus évident pour tout le monde qu'il est indispensable que tous les Etats et tous les peuples prennent des mesures d'urgence énergiques pour maintenir et renforcer la paix sur terre et éviter une guerre nucléaire. Cet impératif urgent va de pair avec le thème choisi pour l'Année internationale de la paix : "Sauvegarde de la paix et de l'avenir de l'humanité". C'est la réalisation des conséquences funestes qu'aurait un holocauste nucléaire sur l'ensemble du monde qui amène tous les peuples de bonne volonté à s'associer au mouvement antimilitariste, qui a pris maintenant une ampleur énorme. Ce mouvement fait aujourd'hui partie de la politique internationale et il joue un rôle prépondérant dans la création des conditions indispensables à l'application par les Etats de mesures concrètes pour éliminer la menace d'une guerre nucléaire et pour arrêter et inverser la course aux armements.

L'attention des hommes politiques, des scientifiques, des médecins, des écrivains et de l'opinion publique internationale porte maintenant sur le problème de la survie de l'humanité en cette époque nucléaire et spatiale. Toute une série d'initiatives présentées par les activistes de la paix se sont concrétisées sous forme d'accords internationaux, d'autres faisant l'objet de discussions dans des instances internationales et lors des négociations pertinentes.

La volonté des Etats et des peuples épris de paix d'arrêter le glissement vers l'abîme nucléaire et de revenir à la détente s'est reflétée également dans la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, adoptée par l'Assemblée générale sur l'initiative de la République populaire de Mongolie. La réalisation du droit des peuples à la paix est la responsabilité majeure de chaque Etat : en effet, seul un climat de paix garantira l'application concrète des autres droits de l'homme.

Les problèmes de l'avenir de l'humanité, de la civilisation et de la culture ont fait l'objet d'une réunion qui a eu lieu très récemment en Kirghizie, l'une des républiques fédérées de l'Union soviétique, et qui a rassemblé des personnalités éminentes du monde de la culture. Lors de cette rencontre, les délégués ont entendu le Secrétaire général du P.C.U.S, le camarade Gorbatchev, déclarer notamment que l'humanité a toujours eu assez de sagesse, de courage et de conscience pour comprendre les causes de telle ou telle catastrophe mais, hélas, souvent après le désastre. Combien le monde serait différent aujourd'hui si les

M. Belonogov (URSS)

gens étaient à même de prévenir ces désastres chaque fois qu'ils apparaissent à l'horizon.

Nous avons toujours tiré les leçons du passé et, surmontant difficultés et souffrances, nous avons été de l'avant en choisissant notre voie. "Mais que se passera-t-il", demande le camarade Gorbatchev, "si nous ne pouvons pas éliminer la menace nucléaire qui pèse sur notre foyer commun, notre planète? Si cela se produisait, il n'y aurait aucune possibilité de rectifier notre erreur."

Les exigences fondamentales des forces éprises de paix reflètent les tâches les plus urgente de notre époque, qui sont : éviter la guerre nucléaire et empêcher l'extension de la course aux armements à de nouveaux domaines et surtout à l'espace; persuader toutes les puissances nucléaires de renoncer à utiliser en premier ces armes nucléaires; interdire ces armes, arrêter leurs essais, geler les arsenaux militaires et procéder progressivement à leur réduction jusqu'à leur élimination complète; insister énergiquement auprès des Etats pour qu'ils assument leurs obligations internationales en matière de limitation de la course aux armements.

Le rapport du Secrétaire général indique que la célébration de l'Année internationale de la paix a revêtu un caractère véritablement international. Dans plus de 60 pays, des commissions de coordination ou des mécanismes spéciaux ont été mis sur pied pour célébrer l'Année. Des dirigeants de nombreux pays ont célébré le début de l'Année par l'envoi de messages et par des déclarations. La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, réunie à Harare, s'est prononcée sans équivoque en faveur de la poursuite des efforts entamés dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

Dans son message prononcé à l'occasion de la participation de l'Union soviétique à l'Année internationale de la paix, le camarade Gorbatchev a déclaré que les peuples doivent s'assurer que l'Année entrera dans l'histoire de l'humanité comme l'année de la création d'un système général de sécurité internationale et que chaque année, jusqu'à la fin de notre siècle, doit devenir un jalon dans la voie menant à l'élimination complète des armes nucléaires et de la menace d'une destruction totale.

Au cours de cette Année internationale de la paix, les parlements d'un certain nombre de pays ont tenu des sessions extraordinaires et ont adopté des déclarations au nom de l'Année, dans lesquelles ils ont appuyé ses objectifs et programmes principaux. La déclaration publiée par la Commission des affaires étrangères du Soviet suprême de l'URSS - le Soviet de l'Union et le Soviet des nationalités - a

M. Belonogov (URSS)

exprimé l'espoir que l'Année internationale de la paix ouvrira pour l'humanité la voie menant à un avenir pacifique.

De nombreux gouvernements ont fait part au Secrétaire général des Nations Unies de rallyes et de réunions organisées pour célébrer cette Année et de divers autres événements organisés dans leurs pays.

De nombreux événements, tels que des conférences internationales, des colloques, des rencontres, des tables rondes, et des concours ont été consacrés à l'Année internationale de la paix en URSS. Des livres, des brochures et des films ont paru sur le sujet. Les médias - émissions de télévision et de radio; journaux et magazines imprimés à des millions d'exemplaires ont couvert les activités des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, du désarmement et de la prévention d'une guerre nucléaire.

Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, des dizaines de millions de Soviétiques ont participé à des rallyes pacifistes à Moscou, à Leningrad, à Volgograd et dans de nombreuses autres villes de l'Union soviétique. Ces événements ont constitué une sorte de référendum national en faveur du renforcement de la paix, à l'élimination du danger d'une guerre et à la possibilité de préserver les générations futures du danger d'une catastrophe nucléaire.

Les événements qui ont été le mieux reçus ont été la "Journée de l'action syndicale pour la paix" et la "Leçon de la paix" qui a été présentée dans toutes les écoles de notre pays. Pour 80 millions d'élèves soviétiques, la "Leçon de la paix" est devenue la leçon de la jeune génération partageant son souci pour le destin de l'humanité avec le reste de l'humanité. Le message du Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de cette "Leçon de la paix" a insisté sur le fait que les gouvernements et les peuples de tous les pays doivent redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité internationale et assurer la préservation de la paix.

Un certain nombre de conférences internationales importantes consacrées à l'Année internationale de la paix ont été tenues en Union soviétique, notamment la Conférence de Tbilisi, le Forum international de la science, de la technologie et des problèmes de la paix, la Conférence internationale des organisations non gouvernementales d'Europe et d'Amérique du Nord et la Rencontre soviéto-américaine à Yurmala, etc...

L'Union soviétique a apporté et continuera d'apporter tout l'appui possible aux efforts des Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale de la paix de manière à assurer des solutions aux problèmes clefs de notre époque.

M. Belonogov (URSS)

Les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la paix ont démontré que la communauté internationale s'intéresse vivement aux problèmes clefs de notre époque. On peut dire que l'appui dont bénéficie l'Année internationale de la paix est devenu universel. Le Secrétaire général des Nations Unies et le secrétariat de l'Année internationale de la paix ont joué un rôle fondamental dans ce contexte. Nous souscrivons à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle l'Année internationale de la paix stimule considérablement le développement de la coopération internationale et fournit une occasion sans précédent d'adopter des mesures concrètes et certées en faveur de la paix. Le programme de l'Année montre que l'Organisation des Nations Unies est capable d'encourager et de coordonner la poursuite de l'interaction entre les Etats et les gouvernements, les organisations et les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Une action commune et cohérente en faveur de la paix pourrait être un moyen important de renforcer l'Organisation et d'en accroître l'efficacité. Nous appuyons les propositions tendant à tenir, dans le cadre de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, une réunion des représentants de haut niveau des Etats Membres.

Comme le Secrétaire général le soulignait dans son rapport, l'Année internationale de la paix permettra de continuer à attirer l'attention sur l'action menée en faveur de la paix, notamment par l'Organisation des Nations Unies. Cette conclusion montre bien que les objectifs de l'Année internationale de la paix doivent continuer d'orienter les activités de l'Organisation dans les années à venir.

Nous estimons que l'Assemblée générale doit non seulement souscrire par tous les moyens aux efforts entrepris dans le cadre de l'Année internationale de la paix, mais qu'elle doit également imprimer un élan à ses activités pour l'avenir afin que l'Année internationale de la paix marque le début d'une ère nouvelle en matière de réflexion politique pour libérer l'humanité de la menace d'une destruction générale et pour mobiliser l'opinion publique à cette fin.

M. HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : A cette date il y a un mois, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamait solennellement l'année 1986 Année internationale de la paix. Cette initiative a retenu l'intérêt général et connu un accueil favorable dans le monde entier. C'est un encouragement en soi, et elle donne aux pays du monde l'occasion de réfléchir aux possibilités de garantir la paix et la sécurité pour l'humanité tout entière. En même temps, c'est

M. Huang Jiahua (Chine)

une occasion idéale pour les peuples du monde de montrer qu'ils aspirent sincèrement à la paix et à un monde meilleur.

La paix, pour l'homme, est un noble idéal. Le souvenir de la conséquence tragique des deux guerres mondiales reste profondément gravé dans la mémoire des hommes. Les guerres et les conflits régionaux continus qui ont eu lieu pendant les 40 ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale ont plongé une fois encore les hommes dans une angoisse profonde. Les sombres réalités laissent entrevoir la triste perspective d'une conflagration mondiale, et les peuples, tout en connaissant une paix relative, ne peuvent que prendre conscience de tous les dangers latents et réagir à cette menace en se joignant avec enthousiasme à la lutte pour préserver la paix mondiale. Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a souligné dans son rapport, une tendance évidente se dégage aujourd'hui des diverses activités des peuples : à un moment où les hommes sont angoissés et inquiets devant l'instabilité de la situation internationale, ils aspirent à la paix, l'appellent de tous leurs vœux, sont décidés à en réaliser le potentiel, et oeuvrent activement au triomphe de sa cause. Comme le Ministre chinois des affaires étrangères, Wu Xueqian, l'a signalé dans son intervention à la présente session de l'Assemblée générale :

"...l'aspiration à la paix représente un courant irrésistible dans le monde d'aujourd'hui." (A/41/PV.8, p. 42)

La préservation de la paix mondiale est le principal objectif des Nations Unies; elle occupe le premier rang des devoirs de l'Organisation.

Pendant l'année écoulée, dans le contexte de la promotion de l'Année internationale de la paix, les Nations Unies et d'autres organes et institutions internationaux ont oeuvré activement et sérieusement pour améliorer les échanges internationaux, promouvoir la coopération internationale et préserver la paix mondiale. Plus de 300 organisations non gouvernementales dans le monde ont montré clairement le même intérêt, le même enthousiasme et le même esprit novateur pour appliquer le programme de l'Année internationale de la paix et obtenu des résultats louables dans bien des domaines. On a pu constater que les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la paix non seulement sont viables mais peuvent être aussi très fructueuses.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont réagi activement à l'initiative des Nations Unies de proclamer une Année internationale de la paix. Pendant l'année écoulée, la Chine a participé à diverses activités internationales et régionales

M. Huang Jiahua (Chine)

parrainées par les Nations Unies, notamment à un colloque sur l'Année internationale de la paix, et à une réunion consultative avec diverses instances nationales de coordination. La Chine a également participé à quelques manifestations ambitieuses organisées par des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'Année internationale de la paix, y compris la première course autour du monde, qui a lieu en ce moment, et la Foire mondiale de l'enfance qui s'est tenue récemment. En même temps, nous avons organisé en Chine un rassemblement du peuple chinois pour la paix dans le monde, un colloque et diverses activités culturelles et sportives, des expositions de calligraphie, de peintures, de photographies, etc., qui avaient toutes pour thème principal la paix. Récemment, un film consacré à l'Année internationale de la paix, intitulé Sous le même soleil, a été présenté pour la première fois dans notre capital. Je crois que ce film sera bientôt mis à la disposition de nos amis des autres pays.

Toutes ces activités, d'un point de vue global, ne sont qu'une goutte dans l'océan. Car, en sauvegardant la paix mondiale, l'humanité a mis en jeu sa propre sécurité et son propre avenir. Par conséquent, cette lutte est devenue une immense cause partagée par des centaines de millions d'êtres humains épris de paix dans tous les pays du monde.

Pour sauvegarder la paix mondiale, il faut avant tout arrêter la course aux armements, surtout la course aux armements nucléaires. Aujourd'hui, les stocks d'armes des superpuissances ont pris des proportions alarmantes et ils suffisent à détruire plusieurs fois notre planète. Cette accumulation monumentale d'armes risque de provoquer un jour une conflagration, avec toutes les conséquences épouvantables que cela entraînerait.

M. Huang Jiahua (Chine)

Ayant fait du désarmement, et surtout de l'interdiction complète et de la destruction des armes nucléaires, leur principal but, les peuples du monde demandent instamment aux superpuissances d'arrêter leur dangereuse course aux armements et de montrer la voie en réduisant de façon marquée leurs armements nucléaires afin de diminuer leur affrontement et servir ainsi la cause de la paix.

Pour sauvegarder la paix mondiale, il est nécessaire de faire cesser les conflits et les guerres locales et de les éliminer. Depuis longtemps, les guerres qui ont lieu en Afghanistan, au Kampuchea, au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et en Amérique centrale par exemple causent de lourdes pertes humaines et matérielles et menacent la paix dans le monde. Les peuples de tous les pays condamnent très vivement l'agression militaire étrangère et demandent le retrait immédiat des troupes d'agression étrangère de leur territoire occupé. Ils demandent également instamment la suppression des vestiges du colonialisme et l'élimination totale du racisme et du système barbare de l'apartheid.

Si l'on veut sauvegarder la paix, il faut également renforcer l'amitié et la coopération entre tous les pays. Les nombreux pays en développement demandent dans les termes les plus forts que les iniquités et les injustices qui existent dans le monde disparaissent et appellent de tous leurs vœux la mise en place d'un nouveau système de relations internationales et d'un nouvel ordre économique reposant sur une base plus juste et plus rationnelle, ce qui permettrait à la coopération internationale d'être renforcée et de conduire à la prospérité commune de tous les pays.

La Chine a besoin de la paix. Le peuple chinois souhaite la paix et s'est toujours consacré à son maintien dans le monde. La Chine attache une grande importance au désarmement. Le Gouvernement chinois a présenté des propositions de désarmement à maintes occasions, demandant l'interdiction complète et l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et il accorde une importance particulière à la responsabilité majeure qu'ont les superpuissances dans ce domaine. Nous avons déclaré au monde à maintes reprises que jamais, quelles que soient les circonstances, la Chine ne sera la première à utiliser des armes nucléaires. Et pour montrer sa bonne foi, la Chine a réduit ses forces armées d'un million d'hommes de sa propre initiative.

Sur la scène internationale, la Chine s'est toujours opposée à la politique du pouvoir et à l'hégémonie, a toujours rejeté les pressions exercées par les grands sur les petits, la domination des faibles par les forts, l'écrasement des pauvres

M. Huang Jiahua (Chine)

par les riches et s'est abstenue de déterminer ses relations avec les autres pays en fonction de leurs systèmes sociaux ou de leur idéologie. Nous voulons connaître une coexistence pacifique avec tous les pays, indépendamment des idéologies, en nous fondant sur le strict respect des cinq principes de la coexistence pacifique.

La Chine tient à exprimer toute sa sympathie à tous les peuples et pays qui sont victimes de l'agression et de l'oppression étrangères et son ferme appui dans leur juste lutte pour sauvegarder leur souveraineté, leur indépendance et leur droit à l'autodétermination nationale et elle considère que c'est une obligation internationale absolue.

Nous constatons avec satisfaction que partout dans le monde aujourd'hui, la lutte pour maintenir la paix mondiale atteint une ampleur sans précédent, sa portée et son importance ne cessant de s'accroître. Les forces de la paix dans le monde s'accroissent rapidement.

L'Année internationale de la paix prendra bientôt fin, mais les peuples du monde ne relâcheront pas leurs efforts pour s'opposer aux guerres d'agression et sauvegarder la paix mondiale. Nous pouvons être certains que si les peuples du monde poursuivent leurs efforts pour maintenir la paix mondiale, ils finiront par gagner. Le Gouvernement et le peuple chinois, comme toujours, oeuvreront avec tous les pays et peuples épris de paix pour contribuer à la noble cause du maintien de la paix dans le monde.

En conclusion, nous souhaitons remercier nos collègues du Secrétariat de l'Année internationale de la paix et leur exprimer toute notre gratitude. Ils ont fait un travail énorme et louable pour exécuter le programme de l'Année internationale de la paix et coordonner divers efforts et activités aux niveaux international, régional et national. Nous remercions également le Costa Rica dont l'initiative positive a permis toute une série d'activités sérieuses et importantes. Nous espérons sincèrement que les Nations Unies continueront de contribuer en tant qu'organisation internationale réellement importante à la cause de la paix et joueront un rôle plus grand encore, se montrant ainsi dignes des espoirs mis en elles par les peuples du monde.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Le maintien de la paix sur notre terre préoccupe toute l'humanité. L'aspiration générale de l'humanité à la paix, la préoccupation de chacun en ce qui concerne le sort de tous les pays, sont apparues clairement dans la déclaration de l'Assemblée générale proclamant l'année 1986 Année internationale de la paix.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Alors que nous examinons ce point intitulé "Année internationale de la paix", nous prenons conscience des différentes mesures prises dans nos pays respectifs, dans le cadre de cette Année internationale de la paix. Nous pouvons dire avec certitude que l'Année internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, montre de manière évidente la volonté des peuples d'écarter le risque d'une catastrophe nucléaire.

Le Programme de sécurité internationale, grâce au désarmement, présenté le 15 janvier dernier par l'URSS, a apporté une grande contribution à cette Année internationale de la paix. Ce programme comprend un plan d'élimination progressive des armes nucléaires et l'interdiction des armes spatiales offensives. Ce programme envisage l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive d'ici à l'an 2000 et une réduction importante des armements classiques.

C'est ce souci constant de la paix qui a conduit l'Union soviétique à proclamer un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires et à le proroger jusqu'au 1er janvier 1987. Cette décision prouve réellement la sincérité des intentions de l'Union soviétique qui aspire au désarmement nucléaire. Comme le montre la réaction d'une grande partie de la population de différents pays sur tous les continents, le moratoire soviétique sur les essais nucléaires est devenu l'événement le plus important de l'Année internationale de la paix. L'interdiction complète des essais nucléaires constituerait un pas important sur la voie du désarmement mondial.

L'ampleur des initiatives des pays socialistes est reflétée dans la proposition de créer un système global de paix et de sécurité internationales soumise par 10 pays, dont la République socialiste soviétique d'Ukraine, à la présente session de l'Assemblée générale. En manifestant son profond sens des responsabilités à l'égard des peuples du monde et sa volonté de parvenir à une solution de compromis pour assurer la paix dans des conditions de sécurité fiables, l'Union soviétique, une fois de plus, a présenté toute une série de nouvelles propositions importantes à Reykjavik.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Les propositions énoncées dans le contexte des négociations soviéto-américaines sont ambitieuses. Grâce à ces initiatives, il sera possible de trouver une approche générale qui permettra de résoudre les problèmes clefs, et nous pouvons ajouter sans craindre d'exagérer qu'elles conduiront le monde sur les chemins de la paix, pour la première fois depuis bien des années.

La réunion au sommet de Reykjavik a été l'occasion, pour les deux parties, de mettre en commun leurs efforts dans le but de se rapprocher du désarmement nucléaire. A Reykjavik, de nouvelles possibilités de parvenir à un accord sur l'élimination des armes nucléaires stratégiques, au cours des dix prochaines années, ont été offertes. Des progrès importants ont également été enregistrés dans le domaine du contrôle des armements, conformément aux conditions précitées. Le Traité ABM prend tout son sens, et c'est la raison pour laquelle l'Union soviétique a proposé que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'engagent, dans les 10 prochaines années, à ne pas faire usage de leur droit d'invalider ce traité et, en fait, s'engagent à en observer strictement toutes les dispositions. Néanmoins, comme cela a été démontré au cours de la réunion, le complexe militaro-industriel aux Etats-Unis essaie, dans le cadre du prétendu programme d'initiative de défense stratégique, d'étendre les armes à l'espace extra-atmosphérique, ce qui a empêché l'obtention d'un accord sur les questions les plus importantes, au cours de la réunion au sommet de Reykjavik. Cependant, il a été démontré que l'élimination de la menace nucléaire est possible et réaliste et que par conséquent les négociations devraient se poursuivre. La recherche de solutions pacifiques doit se poursuivre. Elle doit être menée à bien grâce aux efforts déployés par toutes les forces éprises de paix.

Ceci est le but de tous les Etats et organisations sociales, ainsi que de nombreux secteurs de l'opinion publique, dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

L'Année internationale de la paix est largement célébrée en République socialiste soviétique d'Ukraine. Des mesures spéciales ont été prises par une commission présidée par le premier vice-ministre Yevgueny Koslovsky, président du Conseil des ministres de l'Ukraine. Le premier jour ouvrable de l'année 1986 a été proclamé, en Ukraine, Journée du travail pacifique. Sur décision de tous les travailleurs, les salaires de cette journée ont été versés au Fonds soviétique pour la paix. Cette décision de mes compatriotes avait été dictée par leurs convictions profondes et leurs sentiments à l'égard de la proclamation de 1986 en tant qu'Année internationale de la paix.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Il n'est rien de plus cher au coeur du peuple soviétique que le maintien de la paix. Notre peuple sait trop ce qu'est la guerre. Il est déterminé, coûte que coûte, à empêcher que ne se renouvellent les horreurs de la guerre. Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, que nous voulons transformer en une décennie de paix durable et garantie pour tous, nous avons organisé une Veille de la paix, le 25 février, une semaine d'action contre la guerre et pour la coopération en Europe, au mois de mai, et une lutte pour la paix au mois de juin. Le 1er septembre, dans de nombreuses écoles et autres établissements d'enseignement en Ukraine, une leçon de paix a été donnée. Des millions de personnes ont participé à des manifestations et à des rencontres contre la guerre ainsi qu'à des événements sportifs consacrés à l'Année internationale de la paix. Au cours du mois de mai 1986, à la demande du Conseil mondial de la paix, une semaine d'action contre la guerre et pour la sécurité et la coopération en Europe, a été célébrée. Il y a eu 25 000 actions et manifestations contre la guerre auxquelles ont participé plus de 12 millions de personnes. Elles ont témoigné de la volonté inébranlable de la République socialiste soviétique d'Ukraine de participer activement aux efforts déployés en vue d'atteindre les buts et les objectifs de l'Année et de contribuer au renforcement de la paix.

Au mois d'août, en Ukraine, il y a eu des manifestations de masse des travailleurs en faveur du moratoire soviétique sur les essais nucléaires et de l'appel lancé aux Etats-Unis par l'URSS pour qu'ils prennent, à leur tour, des mesures en vue de célébrer l'Année internationale de la paix. La population tout entière et plus particulièrement les représentants de la jeune génération de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont participé à ces événements. Au mois d'avril, à Kiev, s'est déroulé le quatrième Festival international de jeunes pour la paix, auquel ont participé les étudiants de plus de 100 pays, qui étudient actuellement en Union soviétique. Le thème principal du Festival a été celui de l'unité du mouvement de la paix, condition nécessaire à la réussite de la lutte contre la menace de guerre nucléaire. Ces différentes mesures, festivals et conférences avaient pour slogan "les idéaux et les objectifs de l'Année internationale de la paix". Mettre un terme à la course aux armements, maintenir l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, entrer dans le XXIe siècle sans armes nucléaires : tels sont les appels qui ont été lancés aux peuples et aux chefs d'Etat par ceux qui ont participé à la course cycliste pour la paix qui allait de Kiev à New York en passant par Prague et Montréal. Cet événement a suscité

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

l'intérêt de centaines de cyclistes locaux qui ont participé aux différentes étapes de cette course. La réaction de masse de la population à l'appel lancé en faveur de la consolidation de la paix grâce à des mesures effectives, démontre clairement que les peuples du monde entier sont unis par le désir ardent d'assurer un avenir stable et ferme aux générations futures.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, dans son message d'ouverture de l'Année internationale de la paix, a déclaré : "A l'aube de l'Année internationale de la paix, chacun doit se rappeler que sa devise 'maintenir la paix et assurer le futur de l'humanité' fera date dans l'histoire de l'Année 1986 et des années à venir. Tous les peuples attendent des politiques de leurs gouvernements, des résultats concrets. Ils réclament la paix, la fin du jeu indigne auquel on se livre avec la vie de l'humanité tout entière. Nous avons besoin de créer un nouveau système de pensée fondé sur le concept de l'inadmissibilité de la guerre nucléaire, sur la nécessité d'efforts communs décisifs pour éliminer la menace nucléaire, et sur la sécurité universelle acquise grâce à des mesures radicales de désarmement."

La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine appuie l'opinion selon laquelle les activités, les idéaux, les buts et les objectifs de l'Année internationale de la paix ont une valeur pérenne. Nous apportons notre soutien aux propositions de maintien et d'extension de ces nobles activités à l'avenir. Comme il est inscrit dans le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1 : "Les idéaux et objectifs énoncés dans la proclamation de l'Année internationale de la paix resteront une source d'inspiration pour le dialogue et les activités futures visant à promouvoir et instaurer la paix."

L'Année internationale de la paix est étroitement liée à la mise en application de la résolution relative aux droits des peuples à la paix qui figure au projet de résolution A/41/L.10, soumis par la délégation de la Mongolie, par laquelle "il est demandé à tous les Etats et à toutes les organisations internationales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à l'application du droit des peuples à la paix en adoptant les mesures appropriées au niveau tant national qu'international."

Nous apportons notre soutien à ces deux projets de résolution qui cherchent à encourager le combat des peuples de la planète pour consolider la sécurité et la paix internationales.

M. ABISINITO (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :

Je prends la parole, aujourd'hui, au nom des sept Etats des Nations Unies, membres du Forum du Pacifique sud : l'Australie, Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les Iles Salomon et Vanuatu.

Nous venons d'une région du monde qui, au cours de ces dix dernières années, a connu et continue encore de connaître, dans une large mesure, la paix et la stabilité. C'est la conséquence heureuse de notre histoire et de notre géographie. L'éloignement a certes des inconvénients, mais aussi des avantages. Bien que certains d'entre nous ne soient pas particulièrement riches en ressources, l'absence de conflit nous a permis de prendre des décisions à long terme utiles pour l'exploitation et la gestion de nos biens.

Nous souhaitons à tout prix - et c'est, je crois, la préoccupation de tous les pays - préserver notre sécurité. C'est un sentiment très fort. Nombre d'entre nous ont encore présentes à la mémoire l'agonie et les privations de la guerre. Nous voyons que dans différentes parties du monde, d'autres peuples connaissent ces souffrances. Nous sommes de tout coeur avec eux. La mise au point technologique d'armes de guerre a coûté particulièrement cher à certaines parties de notre région. Les essais d'armes nucléaires ont été pour les peuples de la région un affront. Mais, malheureusement, ces essais continuent de nous être imposés.

Nous continuerons de protester contre de telles activités. Ici même, aux Nations Unies, nous poursuivrons également notre objectif commun : faire en sorte que tous les pays, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, mettent immédiatement fin à la course aux armements et réduisent leurs arsenaux militaires. Car la promotion de la paix est l'essence même des buts des Nations Unies. L'Organisation a été construite sur les ruines de la guerre. Sa Charte affirme ce but fondamental.

L'année dernière, lors du quarantième anniversaire de l'Organisation, nous, Etats Membres, avons renouvelé notre engagement à l'égard de la Charte. Nous avons également proclamé à l'unanimité cette année, Année internationale de la paix. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a souligné que l'un des principaux objectifs de cette Année est :

"de promouvoir le renforcement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument central d'instauration de la paix pendant les décennies à venir." (A/41/1, p. 3)

M. Abisinio (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La consécration de 1986, Année internationale de la paix, nous a permis de nous rappeler nos intérêts communs. A l'intérieur de notre région, notre coopération en tant que membre du Forum du Pacifique sud est le moyen le plus efficace de maintenir le dialogue et la compréhension, fondements de la paix. Nous voulons vaincre les inégalités politiques et économiques qui, si elles persistaient, engendreraient l'instabilité.

L'Année internationale de la paix a également donné lieu à de nombreuses activités régionales destinées à mieux faire connaître au public les Nations Unies et leur Charte, à les appuyer et à accélérer le processus de recherche de la paix et de la justice par une mise en oeuvre de programmes d'action concrets.

Des organisations non gouvernementales ont travaillé avec nos gouvernements. L'organisation d'un séminaire régional sur l'Année internationale de la paix, qui s'est tenu à Suva, Fidji, au tout début de l'année, a été le fait saillant de ces activités. En août, le Forum du Pacifique sud a adopté trois protocoles dans le cadre du Traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires. Ils seront ratifiés par les Etats dotés d'armes nucléaires avant la fin de l'année. Le Forum a de nouveau déclaré que le Traité représentait une adjonction importante au régime de contrôle des armements et de désarmement existant et contribuerait beaucoup à protéger la sécurité de la région. La "Première course autour du monde", l'un des événements internationaux les plus importants de l'Année internationale de la paix, passera par cette région, fin novembre et début décembre.

Au niveau national, beaucoup d'entre nous ont organisé des séminaires, des conférences et d'autres activités. Des timbres-poste et des pièces commémoratives ont été créés à cette occasion. Les peuples du Pacifique sud ont, peu à peu, saisi l'occasion de cette Année internationale de la paix pour se vouer à nouveau à la cause de la paix. C'est ainsi que le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a marqué l'Année internationale de la paix en organisant des concours de poésie et d'affiches, des rassemblements ayant pour slogan "Marche et cours vers la paix", et d'autres activités. Ces événements reflètent l'attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la paix internationale.

Nous reconnaissons le rôle qu'a joué le Costa Rica en donnant naissance à cette initiative. L'expérience de cette année a été fort précieuse. 1986, Année internationale de la paix, touche à sa fin, mais nous sommes décidés à mettre à profit les réalisations de cette importante année.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais dire en commençant que je souscris pleinement, ainsi que ma délégation, à la déclaration que vient de faire le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom du Forum du Pacifique sud. Je me contenterai d'ajouter à cette déclaration le point de vue de l'Australie.

Dans un an à peine, les Australiens commenceront à fêter leur bicentenaire. 1988 marquera les 200 ans écoulés depuis que des personnes d'origine européenne se sont installées en Australie. Leur voyage vers l'Australie a été long et difficile, et beaucoup n'y ont pas survécu. C'est une des raisons pour lesquelles l'Australie a été relativement isolée du reste du monde.

L'arrivée de ces colons en Australie n'a pas été une fin mais un commencement. Les nouveaux colons ont trouvé en arrivant des conditions pires que celles du voyage. Notre vaste continent a récompensé les efforts de son peuple, mais dans une terre aussi difficile, ces efforts, nécessairement, ont été héroïques.

Cent ans environ après ce premier peuplement, les six colonies, qui se sont créées sur le continent australien, se sont unies en un Etat australien moderne, le Commonwealth d'Australie, dont la première épreuve a été la guerre.

Au début de ce siècle, des jeunes gens et des jeunes filles du Commonwealth d'Australie, tous volontaires, sont allés en Europe pour combattre dans un conflit terrible, la guerre destinée à mettre un terme à toutes les guerres comme on l'a appelée : la première guerre mondiale. Nous avons connu de terribles pertes qui ont entraîné pour toutes les générations qui ont suivi un déséquilibre important entre la population masculine et féminine d'Australie.

Comme d'autres, nous avons traversé des périodes économiques difficiles et, alors que nous pensions être sortis du tunnel, le monde a basculé à nouveau dans la guerre et les Australiens sont retournés faire la guerre, cette fois-ci en Europe, en Afrique du Nord et dans le Pacifique. Nous avons à nouveau subi de lourdes pertes.

Aussi est-il facile de comprendre pourquoi l'Australie a participé activement aux négociations de San Francisco sur la Charte des Nations Unies.

Aussi est-il facile de comprendre pourquoi nous sommes devenus un pays Membre fondateur des Nations Unies et pourquoi, aujourd'hui, les Australiens défendent vigoureusement les buts et principes de la Charte des Nations Unies, les Nations Unies et leur famille d'organisations, et pourquoi, cette année, l'Australie célèbre avec autant de vigueur l'Année internationale de la paix, dont l'écho auprès du public n'a sans doute pas eu d'équivalent dans le monde.

M. Butler (Australie)

Simplement, l'Australie a tout au long de son histoire attaché beaucoup d'importance à la paix. L'installation de colons européens en Australie a eu, à bien des égards, une origine malheureuse et non pacifique.

M. Butler (Australie)

Parmi nos premiers colons, bon nombre étaient des forçats qui avaient été transportés en Australie du fait que certaines colonies australiennes étaient des colonies pénitentiaires. Le choix de cet endroit, d'une prison aussi éloignée, était dû lui-même au conflit - la guerre d'indépendance américaine -, étant donné qu'une fois la guerre finie les forçats ne pourraient plus être envoyés dans les colonies américaines.

Etant donné que notre première épreuve en tant que nation unifiée, notre première expérience de la conduite de nos propres relations internationales, a été l'expérience de la guerre, le besoin de paix est profondément ancré dans la conscience et la mémoire historique de tous les Australiens. A la suite du deuxième conflit terrible et de l'effondrement de l'Europe il y a 45 ans de cela - que d'aucuns appelleront peut-être la dernière grande manifestation du tribalisme européen -, une deuxième grande vague d'émigrés et de réfugiés originaires d'Europe sont venus s'installer en Australie et sont devenus des Australiens. En raison de leurs origines, ils avaient une profonde répugnance pour la guerre et un ardent désir de paix.

Puis, à la suite du conflit en Asie et en Asie du Sud-Est ces dernières décennies, nous avons accueilli une fois de plus en Australie des dizaines de milliers de nouveaux Australiens - cette fois d'origine asiatique - qui, eux aussi, avaient eu une expérience amère de la guerre et aspiraient à la paix.

Il est également vrai que, tout au long de notre histoire, nous avons vécu aux côtés de notre population autochtone, les aborigènes australiens, dans des circonstances qui n'auraient pas dû être ce qu'elles étaient et qui se sont prolongées indûment, mais nous sommes en train de remédier à cette situation. A présent, l'Australie est véritablement une société multiraciale et multiculturelle, et la paix continue de représenter, au sein de notre propre société et de tous les différents groupes de la population, une valeur capitale pour les Australiens.

Pour faciliter la participation communautaire à la célébration de l'Année internationale de la paix, mon gouvernement a consacré 3 millions de dollars aux activités de l'Année. Les détails des activités que nous avons entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la paix figurent au document A/41/580. Nos activités nationales ont été coordonnées par un Comité national consultatif sur la paix et le désarmement, créé spécialement à l'occasion de l'Année internationale de la paix. Dans chacun des Etats qui composent le Commonwealth d'Australie, un comité consultatif à l'échelon national pour l'Année internationale de la paix a

M. Butler (Australie)

été constitué. Ces comités sont composés de citoyens de toutes origines et appartenant à tous les milieux. Ils sont réellement représentatifs de l'ensemble de la communauté australienne. Il était extrêmement important aussi que les personnes composant ces comités soient réellement et personnellement dévouées à la cause de la paix et du désarmement ainsi qu'au rôle des Nations Unies.

Une documentation sur la nature et les objectifs de l'Année internationale de la paix a été diffusée largement en Australie par les moyens d'information. La réponse de l'ensemble de la communauté australienne à ces mesures a été extraordinaire. On peut dire qu'en Australie, il n'y a pas de collectivité, pas de ville, grande ou petite, qui n'ait organisé tout au long de l'année tout un ensemble d'activités diverses visant à célébrer, propager, analyser, étudier ou traduire de façon artistique la vertu de la paix et l'importance de l'Année.

Les comités nationaux et les comités d'Etat ont reçu des dizaines de milliers de demandes émanant de citoyens, de groupes et de particuliers désirant obtenir un appui financier aux fins des activités de l'Année internationale de la paix. La tâche de ces comités était difficile, étant donné que beaucoup de ces demandes étaient méritoires. L'intérêt manifesté pour l'Année internationale de la paix, et les propositions constructives présentées en vue de sa célébration, a été de beaucoup supérieur aux sommes considérables que le gouvernement a dégagées pour les programmes de l'Année internationale de la paix. C'est la raison pour laquelle beaucoup a été fait à titre bénévole et grâce à des contributions volontaires des collectivités.

Il ne saurait y avoir le moindre doute que, pour la communauté australienne, la paix est l'une des valeurs les plus nobles et que la décision des Nations Unies de proclamer 1986 Année internationale de la paix a été extrêmement bien reçue en Australie et vigoureusement appuyée dans tout le pays.

Il y a un an, j'ai eu l'honneur de présenter dans ses grandes lignes à l'Assemblée la façon dont l'Australie envisageait de célébrer en 1986 l'Année internationale de la paix et, d'une certaine façon, ce que j'ai dit aujourd'hui en est le compte rendu. Je suis en mesure aujourd'hui d'informer l'Assemblée que nous avons mené à bien notre programme et qu'il a été un succès au-delà de tout ce que nous avions prévu.

Le message à en tirer est clair : en Australie, la paix est vue de manière positive. La paix est conçue comme étant une situation positive, et non simplement comme l'absence de guerre. En particulier, la paix est l'état souhaitable des relations entre tous les peuples et tous les Etats.

M. Butler (Australie)

La façon dont l'Australie célèbre et analyse l'Année internationale de la paix a également démontré clairement que la paix est quelque chose qu'il est parfois difficile à atteindre mais pour laquelle il faut lutter. Elle ne peut se faire d'elle-même. Mais tout cela corrobore certainement un fait bien connu, à savoir que la certitude que la tâche sera difficile est l'une des pires raisons pour renoncer à relever un défi. C'est l'inverse qui est vrai : tout ce qui en vaut la peine doit être saisi à pleines mains et mérite qu'on lutte pour l'obtenir, aussi longtemps qu'il le faut. La paix, dans notre monde actuel, est précisément ce genre de défi, et la paix est aussi nécessaire à la vie que le simple fait de respirer.

Si je devais résumer les aspirations communes des diverses collectivités multiculturelles et ethniques dont le mélange constitue la communauté australienne moderne, je dirais ceci : les Australiens partagent cette croyance commune, à savoir que chacun a droit à un niveau de vie décent, à la liberté individuelle et à la vie dans la paix.

Dans notre recherche de la paix nous plaçons une grande confiance dans les buts et principes des Nations Unies et dans l'oeuvre qu'elles accomplissent quotidiennement de par le monde, dans leurs efforts pour combattre les cruels problèmes de la pauvreté, de l'alimentation, de la santé publique et des droits de l'homme. Nous insistons également sur le rôle des Nations Unies, qui doivent veiller à ce que le désarmement apporte une contribution importante et adéquate au maintien de la paix.

C'est pour ces raisons que nous avons accueilli favorablement l'idée de l'Année internationale de la paix et que nous l'avons appuyée, et c'est pour ces raisons que nous continuerons d'oeuvrer à la paix.

Pour terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier la délégation du Costa Rica pour ses efforts en vue de recueillir l'appui de tant de délégations en faveur du projet de résolution A/41/L.9/Rev.1, dont ma délégation est fière d'être coauteur. Nous recommandons ce texte à l'Assemblée en espérant sincèrement qu'il sera adopté par consensus.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :

L'ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est déjà intervenu au nom des membres du Forum du Pacifique sud. Il a indiqué très clairement que les pays de notre région souhaitent vivre dans la paix et la sécurité. Il a réaffirmé notre appui à l'Année internationale de la paix. La Nouvelle-Zélande souscrit sans réserve à ce

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

qu'il a dit. Je voudrais à présent esquisser brièvement certaines des activités entreprises en Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Année.

La Nouvelle-Zélande a appuyé sans réserve la proclamation de l'Année internationale de la paix par l'Assemblée. Par-dessus tout, les Nations Unies sont le symbole de la paix. Leur Charte est la pierre angulaire du droit international. Leur but essentiel est de préserver la paix. Il était donc tout à fait approprié que, à l'occasion du quarantième anniversaire de leur création, les Nations Unies déclarent 1986 Année internationale de la paix.

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

Cela fait bien longtemps que la Nouvelle-Zélande a pris l'engagement d'oeuvrer à la paix par le biais de l'Organisation. A la première session de l'Assemblée, qui a eu lieu à Londres, le Premier Ministre néo-zélandais de l'époque, M. Peter Fraser, a déclaré que notre pays pensait que l'établissement :

"de la sécurité et de la paix, de la fraternité humaine est la tâche la plus noble et la plus haute de l'humanité." (Documents officiels de la première partie de la première session de l'Assemblée générale, quatorzième séance plénière, p. 221)

Il a réaffirmé l'engagement de la Nouvelle-Zélande de contribuer au succès de l'Organisation. Il a dit :

"Les nations ont à décider aujourd'hui si elles veulent vivre en paix, dans l'amitié, en se conformant à la justice nationale, internationale, économique et sociale, ou si elles sont prêtes à la destruction mutuelle. Les nations doivent accepter la paix ou mourir." (Ibid., p. 227)

L'Année internationale de la paix a été une occasion unique d'éveiller la conscience du public et d'obtenir de ce dernier qu'il appuie l'objectif de paix; d'encourager la promotion des buts et principes des Nations Unies ainsi que la la promotion de la paix et de la sécurité grâce à des mesures pratiques prises à tous les niveaux de la société.

L'essentiel de l'appui du Gouvernement néo-zélandais a consisté à encourager la participation communautaire aux activités de l'Année internationale de la paix. Deux comités ont été créés à cette fin en Nouvelle-Zélande. Le premier, c'est le Comité officiel composé de représentants des ministères. Présidé par le Ministre adjoint aux affaires étrangères, il s'est efforcé de coordonner les activités gouvernementales dans le cadre de l'Année. L'autre, c'est le Comité Aotearoa, composé de représentants d'organisations non gouvernementales, qui s'est occupé de promouvoir et de coordonner les activités des organisations non gouvernementales. En outre, des comités régionaux ont été établis dans différentes parties du pays pour servir de lien entre les groupes communautaires, les particuliers et le Comité Aotearoa.

Tout en encourageant la célébration de l'Année, le Gouvernement néo-zélandais a tenu dûment compte du conseil du Secrétaire général, à savoir qu'il n'était pas nécessaire que la célébration de l'Année internationale de la paix entraîne des dépenses extravagantes. Et c'est important. Si l'on veut que l'Année ait véritablement un sens, l'homme de la rue doit être prêt à reconnaître l'importance

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

de la paix et à travailler de manière positive aussi bien après que pendant l'Année au lieu de compter sur les ressources des gouvernements. Toutefois, le Gouvernement néo-zélandais a reconnu qu'un certain financement public était nécessaire pour faciliter la gestion d'ensemble des activités de l'Année internationale de la paix. Aussi a-t-il contribué aux dépenses administratives du Comité Aoterea et au coût qu'a entraîné la liaison avec les groupes pour la paix et autres organisations. Une aide a également été accordée pour des projets précis - essentiellement pour la préparation de matériels à utiliser dans les écoles et les universités, et pour l'organisation de festivals - et pour des projets ayant pour thème "La paix et le Tangata Whenua".

Les ministères ont entrepris plusieurs activités importantes dans le cadre de l'Année. Le Ministère de l'éducation s'est efforcé de faire parvenir le message de l'Année internationale de la paix à la jeunesse néo-zélandaise; il a incorporé certains aspects des "études pour la paix" dans les programmes scolaires, innovation dont les bienfaits se feront sentir dans les années à venir. La Commission des droits de l'homme a aidé à la préparation de matériel sur la solution des conflits et les sujets connexes. Le Ministère de la santé a préparé des articles sur le thème : "Radiations en temps de guerre et en temps de paix". L'administration postale a émis deux timbres pour commémorer l'Année internationale de la paix. Le Service des forêts a planté, dans un parc national, une "forêt de la paix" faite d'essences d'arbres néo-zélandais. Le Ministère des affaires étrangères a inclus des documents sur l'Année internationale de la paix dans ses publications sur le désarmement et sur le quarantième anniversaire des Nations Unies. Il a également invité plusieurs personnalités à visiter la Nouvelle-Zélande afin que le public prenne davantage conscience des problèmes de la paix et les comprenne mieux.

Au sein des organisations non gouvernementales, un large éventail d'activités ont été entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la paix par des groupes communautaires et des groupes pour la paix, au niveau tant national que local. Ces activités comprennent des cours sur la paix, des camps de vacances pour les enfants, des cours donnés par des conférenciers étrangers, la création de jardins de la paix, des séminaires, des ateliers, des festivals et des expositions sur le thème de la paix.

Ces activités montrent qu'en Nouvelle-Zélande la commémoration de l'Année internationale de la paix a véritablement été l'effort de tous. Le Gouvernement a joué son rôle mais la véritable célébration de l'Année s'est faite au sein de la

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

communauté. Il est important pour l'Organisation que le thème fondamental de cet effort ait été la promotion de l'appui aux Nations Unies. Cela est apparu très clairement au début de la semaine lorsque le Gouvernement a décerné à l'Association néo-zélandaise pour les Nations Unies la médaille de la paix de l'Année internationale de la paix destinée au groupe ayant apporté la contribution la plus marquante à l'Année internationale de la paix en Nouvelle-Zélande.

L'Année arrive à sa fin et nous pensons que son intérêt réside en partie dans l'accent qui a été mis sur la paix pendant une période limitée. Mais une fois l'Année achevée, nous n'en réduirons pas pour autant nos efforts pour réaliser ses objectifs. Les objectifs de l'Année internationale de la paix sont fondamentaux pour les Nations Unies. Ce sont sur eux que portent nos efforts pour édifier un monde meilleur, un monde plus pacifique. Nous sommes par conséquent très heureux d'être au nombre des auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/41/L.9/Rev.1.

M. WIRYONO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : L'Année internationale de la paix, avec son thème "Sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité" est pour nous l'occasion de réaffirmer notre engagement à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies et de rechercher avec plus de détermination encore le moyen d'arrêter la course aux armements, de mettre fin aux conflits régionaux, de promouvoir et de maintenir des relations équitables et stables entre les nations.

Notre organisation, qui a vu le jour après le chaos de la seconde guerre mondiale, s'efforce avec succès, depuis plus de 40 ans, de réaliser les aspirations communes de tous les peuples à la paix. Elle demeure le principal cadre multilatéral capable d'atteindre ce noble objectif. Les peuples qui, à travers le monde, vivent encore sous domination étrangère ou qui ne se sont pas encore libérés de l'indignité de l'apartheid et du colonialisme, peuvent diriger leurs regards vers les Nations Unies pour y chercher conseil et assistance afin d'obtenir l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination, mais aussi notre soutien à leur cause. Nous avons toujours l'obligation solennelle de respecter la promesse que nous avons faite au monde et à nous-mêmes d'arriver au respect mutuel, à la concorde et à l'égalité souveraine par le biais de l'application des dispositions de la Charte.

En dépit de toutes les réunions multilatérales et bilatérales sur le désarmement qui ont eu lieu pendant l'Année internationale de la paix, le monde a

M. Wiryono (Indonésie)

vu s'accélérer la course aux armements, tant nucléaires que classiques, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour l'ensemble de l'humanité. Dans l'intervalle, les dépenses consacrées aux armements ont pris des proportions inimaginables, volant aux peuples des ressources tellement nécessaires pour faire face à la pauvreté, à la misère humaine et aux privations dans tant de régions du globe. Néanmoins, certains signes rassurants sont apparus récemment à l'horizon lorsque les dirigeants des deux superpuissances se sont rencontrés en Islande. Espérons que ce dialogue reprendra bientôt et qu'il débouchera sur un progrès majeur conduisant à un monde où la paix et la sécurité seraient respectées.

Certes, il faut reconnaître que nous sommes encore loin de la paix universelle. Les conflits régionaux et les luttes pour le pouvoir continuent d'infliger d'indicibles souffrances à des millions d'êtres humains. Mais il y a eu succès quand même et nous continuerons de nous laisser guider par notre foi en la victoire ultime de notre cause et par le bien-fondé de notre recherche.

M. Wiryono (Indonésie)

Dans les domaines économique et social, les Nations Unies ont été à l'avant-garde de la garantie du respect de la dignité de l'esprit et de la personne humaine en faisant respecter les droits de l'homme, et en cherchant à mettre fin à l'apartheid et à la discrimination raciale, alors que les programmes de secours pour la famine en Afrique et d'aide en cas de catastrophe dans de nombreuses parties du monde ont sauvé des millions de personnes de la famine, ce qui a donné un sens réel à l'expression "communauté internationale". Outre ces résultats non négligeables, les Nations Unies ont joué un rôle actif dans la recherche d'une répartition économique plus juste, et dans les efforts de développement de nombreux pays.

En essayant d'améliorer la qualité de la vie de tous les hommes et de toutes les femmes, et en donnant l'espoir d'un avenir meilleur pour nos enfants, les Nations Unies ont fait disparaître de nombreuses frustrations qui mènent à la tension et à la continuation du cycle de la violence. Quoique n'étant pas à même de prévenir tous les conflits, l'Organisation des Nations Unies s'est occupée avec noblesse des besoins des réfugiés et des autres victimes de la guerre, tels les veuves et les orphelins.

L'Année internationale de la paix a été un excellent véhicule qui a permis de mieux faire comprendre au public des activités comme celles que j'ai évoquées et d'attirer l'attention sur les succès remportés par l'Organisation dans les domaines humanitaire, social, culturel, économique et politique, ce qui permettra de concrétiser l'appui du public aux efforts futurs pour appliquer les principes de la Charte et faire progresser la cause de la paix.

Ma délégation a suivi avec un vif intérêt les nombreuses activités des Etats Membres qui ont célébré l'Année internationale et nous sommes encouragés par la réponse positive importante reçue dans le monde entier. Ces efforts contribueront sans nul doute au progrès de la paix et de la coopération internationales.

L'Indonésie, elle aussi, a organisé de nombreuses activités nationales au cours de cette Année internationale de la paix, dont nous avons fait part au Secrétaire général dans une note verbale. Dans son intervention en séance plénière à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le premier ministre de l'Indonésie, M. Mochtar Kusumaatmadja, qui préside le Comité national de l'Indonésie pour l'Année internationale de la paix, a déclaré que l'adhésion au principe de la paix universelle n'était pas seulement un impératif moral pour l'Indonésie mais également un mandat constitutionnel.

M. Wiryono (Indonésie)

Nous espérons sincèrement que les expressions d'attachement envers la Charte et les principes de l'Année en faveur d'une paix globale et de la fin du conflit entre les nations continueront d'être entendues longtemps après la fin de l'Année internationale de la paix et permettront d'arriver à une paix véritablement globale.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution qui figure dans le document A/41/L.9 qui a été révisé et porte la cote A/41/L.9/Rev.1. Les auteurs de ce projet sont les pays suivants : Bahamas, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Equateur, El Salvador, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Malte, Maroc, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Uruguay et Venezuela auxquels sont venus s'ajouter l'Australie, le Belize, le Canada, la Chine, le Chili, la Gambie, l'Indonésie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, les Philippines et Singapour.

L'objectif principal du texte est évidemment de faire ressortir l'importance de la Proclamation de l'Année internationale de la paix, il y a un an exactement et de reconnaître que la promotion de la paix est l'objectif fondamental des Nations Unies et sa réalisation l'idéal commun de tous les êtres humains et peuples du monde. La recherche de la paix est la raison d'être de notre Organisation.

Dans le préambule, le projet de résolution reconnaît que cette initiative a reçu un accueil enthousiaste de la communauté internationale et a donné une impulsion notable au renforcement de la coopération internationale à cette fin; il accueille avec satisfaction l'action entreprise aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental en vue de l'exécution du programme de l'Année, et accueille également avec satisfaction les mesures prises par le Secrétaire général, la coopération apportée par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi que la participation des organes subsidiaires et des organisations du système des Nations Unies, pour donner suite à la résolution 40/10 de l'Assemblée générale. Il reconnaît également la contribution concrète et substantielle que la proclamation et le programme de l'Année internationale de la paix ont apportée à la communauté internationale pour faciliter la compréhension et le dialogue entre les nations et les peuples, et les efforts attendus notamment pour 1986 et les années suivantes afin de réaliser l'objectif d'une paix véritable.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Au paragraphe 1 du dispositif, l'Assemblée exprime sa gratitude aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à la communauté mondiale pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de promouvoir la paix, et les invite à persévérer en s'inspirant des buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des objectifs et de l'esprit de l'Année internationale de la paix et, bien que celle-ci se termine, nous pensons que chaque jour devrait être consacré à la cause de la paix.

Au paragraphe 2 du dispositif, elle exprime également sa gratitude au Secrétaire général et au secrétariat de l'Année internationale de la paix pour les efforts appréciables qu'ils ont déployés afin de répondre à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/10 en maintenant la liaison si importante entre les comités nationaux de coordination, les établissements universitaires, les organes d'information et autres dans le déroulement des activités entreprises au cours de l'Année internationale de la paix. A cet égard, je voudrais faire remarquer que notre délégation, comme toutes les délégations qui nous accompagnent, a fait un effort pour rédiger ces paragraphes sans faire mention des professionnels, des étudiants, des jeunes et, enfin, des personnes et des groupes qui ont contribué avec grand enthousiasme à la célébration de cette Année, en raison de suggestions et de demandes de certaines délégations qui préféraient nous voir utiliser des termes plus généraux qui avaient leur préférence. Nous avons également inclus le terme "dialogue" dans un alinéa du préambule et dans un paragraphe du dispositif pour répondre à une autre requête.

Au paragraphe 3 du dispositif, l'Assemblée générale fait une mention bien nécessaire de ce que les idéaux et objectifs énoncés dans la proclamation de l'Année internationale de la paix resteront une source d'inspiration pour le dialogue et les activités futures visant à promouvoir et instaurer la paix.

Au paragraphe 4, elle souligne la contribution si appréciable apportée au programme des Nations Unies et aux activités de l'Année par les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, et les organes d'information et autres. Comme je l'ai signalé auparavant, ce mot "autres" a été inclus pour satisfaire le souci de ceux qui ne voulaient pas que l'on mentionne les personnes de diverses catégories, ce qui était très important pour nous, mais pour parvenir à un accord général, nous avons accepté d'inclure ce terme bien qu'il ne nous donne pas pleinement satisfaction.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

A ce stade, la rédaction originale du document A/41/L.9 a été maintenue et je vais maintenant expliquer les changements apportés dans le projet révisé A/41/L.9/Rev.1, que nous présentons dans le but de trouver une formule qui soit acceptable pour tous. Les auteurs du projet de résolution A/41/L.9 se sont réunis hier matin afin d'arriver à un texte qui permette d'atteindre un compromis. Nous savons que le terme "compromis" ne signifie pas tout donner, mais plutôt céder sur certaines choses et en maintenir d'autres.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Certaines délégations ayant indiqué que les paragraphes 5, 6 et 7 du dispositif n'étaient pas acceptables, nous avons utilisé certains amendements du document A/41/L.13 présentés par la délégation de l'Union soviétique et d'autres délégations de l'Europe orientale. Dans un esprit d'accommodement mutuel et afin d'arriver à un consensus, nous avons décidé d'éliminer les paragraphes que j'ai cités car certaines délégations, outre celles qui ont présenté des amendements, n'étaient pas disposées à les appuyer. Nous avons maintenant présenté un paragraphe 5 du dispositif dans le texte révisé du A/41/L.9 dans lequel on prie le Secrétaire général d'utiliser le Fonds d'affectation spéciale créé pour l'Année internationale de la paix aux fins de promouvoir la paix et de lui présenter un rapport sur la question. Ce nouveau paragraphe 5 tient compte du premier amendement du document A/41/L.13 présenté par l'Union soviétique et, après avoir consulté le représentant de l'Union soviétique, nous avons pu constater qu'il est acceptable. Je souligne que cet amendement relatif au paragraphe 6 signifie, à notre grand regret, que le Fonds d'affectation spéciale ne pourra bénéficier, dans une certaine mesure, à l'Université pour la paix, dont le siège est au Costa Rica et, comme nous le savons tous, est uniquement financé grâce aux contributions volontaires. Nous demandons également d'inclure le Centre des Nations Unies pour le désarmement et la paix en Afrique, qui a son siège à Lomé, capitale du Togo. Nous remercions le représentant du Togo de sa compréhension et d'avoir accepté la suppression de ce paragraphe afin d'arriver à un consensus, et c'est ainsi que nous avons proposé le nouveau libellé du paragraphe 5 actuel.

Les paragraphes suivants, c'est-à-dire le paragraphe 8 du document A/41/L.9 est devenu le paragraphe 6 du document A/41/L.9/Rev.1. Dans ce paragraphe, on prie le Secrétaire général d'établir un rapport final sur les résultats de l'Année. Le paragraphe du dispositif, qui portait le numéro 9, est devenu le paragraphe 7 du document A/41/L.9/Rev.1 et, là encore, recherchant une formule de compromis, nous avons accepté, bien que nous souhaitions maintenir le texte initial, souhait qui était partagé par les auteurs et par beaucoup d'autres délégations qui appuient notre texte, de supprimer les mots "à cette fin" après le verbe "Décide" au début du paragraphe. Dans le paragraphe 7 du texte révisé 1, l'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Année internationale de la paix".

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Ensuite, les auteurs du document A/41/L.13 nous ont demandé de réinsérer le paragraphe 5 du document A/41/L.9 comme élément de négociation avec l'amendement 2 du document A/41/L.13. Mais l'élimination du paragraphe 5 du document A/41/L.9 tient compte de suggestions d'autres délégations d'autres groupes, et c'est pourquoi, malheureusement, il est impossible de l'accepter. Les auteurs avaient déjà pris la décision de l'éliminer après avoir entendu les observations faites sur ce paragraphe. En outre, nous nous sommes efforcés, autant que possible, de faire de cette résolution un texte de consensus.

Ma délégation rappelle que, pour réaliser l'accord général, il a fallu sacrifier certains points de vue de tous les intéressés, nous-mêmes y compris, mais que c'était le seul moyen de trouver un texte qui, s'il n'est pas pleinement satisfaisant pour tous, reprend les éléments les plus importants des différentes tendances, pour autant qu'ils visent le succès de l'Année internationale de la paix en 1986.

C'est pourquoi les auteurs du projet de résolution A/41/L.9/Rev.1 demandent à toutes les délégations d'accepter ce texte de compromis dans un esprit d'accommodement et de coopération afin que ce dernier projet de résolution relatif à l'Année internationale de la paix puisse être adopté aujourd'hui sans procéder à un vote.

Enfin, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à toutes les délégations qui nous ont aidés au cours de ces années de travaux préparatoires pour l'Année internationale de la paix, ainsi que dans ce dernier effort, qui représente une contribution importante aux efforts des Nations Unies pour la réalisation d'un de leurs objectifs primordiaux : la promotion et la préservation de la paix, idéal commun de tous les êtres humains et de tous les peuples du monde.

Mme KGABI (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Le 24 octobre 1986, lors d'une réunion solennelle marquant le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté la déclaration qui proclame 1986 Année internationale de la paix. Elle appelle tous les peuples du monde à s'associer aux efforts décisifs déployés par les Nations Unies pour protéger la paix et l'avenir de toute l'humanité.\*

Au nom de la délégation du Botswana, je voudrais remercier le Secrétaire général ainsi que le secrétariat de l'Année internationale de la paix des immenses

---

\* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

Mme Kgabi (Botswana)

efforts qu'ils ont déployés pour favoriser et respecter la demande de l'Assemblée générale, qui figurait dans la résolution 40/10, notamment en assurant la liaison avec les comités nationaux de coordination, les établissements d'enseignement, les médias etc. qui ont participé aux activités de l'Année.

En proclamant l'année 1986 Année internationale de la paix, la communauté internationale souhaite faire naître une réflexion sur de nouveaux moyens permettant d'améliorer les chances de paix dans le monde et, ce faisant, de réaliser les aspirations légitimes de l'humanité. Dans tout le monde, l'appui à l'Année internationale de la paix s'est traduit par des ateliers, des conférences, des séminaires et d'autres activités. Dans son rapport qui a été distribué sous la cote A/40/669, le Secrétaire général a indiqué que, de janvier à mai 1985, quatre séminaires régionaux ont été organisés pour préparer l'Année et en promouvoir les objectifs. Au cours de ces séminaires, trois thèmes principaux ont été examinés, à savoir la paix et le développement, la paix et le désarmement et la préparation des peuples à vivre dans la paix. Des documents ont été adoptés, et le consensus s'est dégagé. Ce consensus montre que l'on s'est accordé à reconnaître qu'il faut aborder les questions dans une perspective globale si l'on veut aboutir à une définition valable de la paix dans le monde contemporain.

La paix ne doit pas être vue comme une simple absence de guerre; elle doit être aussi la non-violation des droits de l'homme et des droits des peuples. A cet égard, je voudrais me référer à la déclaration prononcée par M. Kabanda, du Rwanda, à la quarantième session de l'Assemblée générale :

"Le concept de paix ne fait pas bon ménage avec le concept de racisme, de même que la paix et la guerre ne s'accordent pas. Ainsi, le racisme, sous quelque forme qu'il se présente, et surtout sous sa forme la plus raffinée et la plus abjecte qu'est l'apartheid, le colonialisme et tous les autres systèmes ou politiques qui maintiennent une partie de l'humanité en situation d'asservissement ou d'infériorité, traduisent cette méconnaissance des droits de l'homme et des peuples."

Pourtant, en dépit des appels de la communauté internationale à la paix, l'Afrique du Sud continue de suivre sa politique de répression interne et d'oppression, d'agression extérieure et de déstabilisation contre ses voisins dans la région sud-africaine. Cela est reflété par le fait que l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale de la Namibie et maintient toujours la présence de ses troupes et de son gouvernement illégal sur le Territoire. Le régime continue

Mme Kgabi (Botswana)

de soumettre les peuples de Namibie, leur refusant le droit à l'autodétermination. La poursuite de l'exploitation des ressources naturelles de la Namibie, cause de son sous-développement, est une preuve de plus des politiques d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud dans la région.

Cette menace à la paix ne se limite pas à l'Afrique australe. Les pays du Golfe, l'Afghanistan, le Moyen-Orient et le Kampuchea sont encore ravagés par la guerre et paralysés par les conflits. Mon pays, comme le reste de l'humanité, souhaite qu'on apporte des solutions pacifiques durables à ces problèmes.

Mme Kgabi (Botswana)

La question du désarmement et des armes nucléaires est une question brûlante pour ce qui est de la paix et la sécurité mondiales. Je voudrais, à cet égard, citer un extrait de la déclaration prononcée par mon ministre lors du débat général :

"... qu'il me suffise de dire que les principaux responsables de la course aux armements ne devraient jamais oublier que des millions de gens, de par le monde, s'inquiètent des perspectives d'un holocauste nucléaire."

(A/41/PV.25, p. 57)

On dit que la guerre naît dans l'esprit des hommes. C'est donc aussi dans leur esprit que la renonciation totale aux armes nucléaires est possible, et c'est un objectif qu'il convient de poursuivre.

Ma délégation se prononce donc en faveur de la prévention de la guerre nucléaire, de la prévention de l'extension de la course aux armements et de l'arrêt de tous les essais nucléaires, et espère que les pourparlers en cours entre les superpuissances parviendront à des résultats fructueux.

Nous demandons en outre l'élimination complète du recours à la force et nous préconisons l'emploi exclusif de moyens pacifiques pour le règlement des différends internationaux. Nous réaffirmons que tous les pays doivent interdire sans équivoque le recours aux armes de destruction massive, à la pression politique, à la coercition économique et à une propagande agressive à l'encontre de tous les autres pays.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, toutes les ressources humaines et matérielles qui sont consacrées à l'heure actuelle aux fins de la militarisation et de l'accroissement des armements seraient mieux utilisées à des fins positives telles que l'instauration d'une paix juste et durable.

En conclusion, je voudrais dire que, si nous ne nous engageons pas à assurer la paix, les problèmes de notre époque ne pourront être résolus de façon satisfaisante. Au contraire, cela risque d'avoir un effet néfaste sur le développement de toute l'humanité.

M. KEOLA (République démocratique populaire lao) : Le Gouvernement et le peuple lao, comme tous les peuples du monde, ont salué chaleureusement la résolution, adoptée par l'Assemblée générale lors de la séance commémorative du 24 octobre 1985, proclamant l'année 1986 "Année internationale de la paix". Cette décision fait suite aux résolutions 39/11 et 40/11 de l'Assemblée générale en date

M. Keola (Rép. dém. pop. lao)

des 12 novembre 1984 et 11 novembre 1985 concernant le droit des peuples à la paix, droit pour la jouissance et l'exercice effectif duquel ces derniers doivent mener une longue lutte.

Il est bien connu que la situation internationale durant ces dernières années est caractérisée par un regain de tension et de conflits graves, du fait de l'accélération de la course aux armements, tant nucléaires que classiques, dont se sont rendus responsables les milieux bellicistes de l'impérialisme, ainsi que de la poursuite de la politique et de pratiques criminelles de la part du régime raciste de Pretoria en Afrique du Sud et du régime sioniste de Tel-Aviv au Moyen-Orient. Dans d'autres parties du monde, nous constatons que les menaces contre la paix et la sécurité des peuples continuent de plus belle.

La communauté internationale a pu voir clairement laquelle des deux plus grandes puissances nucléaires été responsable de l'échec du récent Sommet de Reykjavik. Il est regrettable que cette superpuissance impérialiste se soit accrochée à tout prix à son programme dit de la "guerre des étoiles", dont l'exécution poussera la planète Terre et, avec elle, toute la civilisation humaine, au bord de la catastrophe nucléaire. Advienne que pourra, les peuples épris de paix de par le monde poursuivront leur lutte contre toutes politiques et pratiques qui mettent en danger la paix, la sécurité, la liberté et l'indépendance des peuples ainsi que la coexistence pacifique entre les peuples et les nations du monde quels que soient leurs régimes politiques et sociaux.

La paix, la sécurité, tout comme la liberté, l'indépendance et la justice, sont des concepts nobles, pour la matérialisation desquels tous les peuples du monde ont toujours lutté avec opiniâtreté. Mais il ne suffit pas pour un Etat de proclamer tout haut son attachement à ces nobles idéaux qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies; encore lui faudrait-il prouver ses intentions par des actes concrets. Or, malheureusement, de nos jours nous assistons à un regain de conflits et de tension graves qui sont provoqués par la politique agressive, interventionniste ou de terrorisme d'Etat poursuivie par certaines puissances impérialistes, colonialistes, néocolonialistes et d'autres forces réactionnaires dans diverses parties du globe.

Toute cette politique est évidemment contraire au droit international et à la Charte de l'ONU. Le concept paix ne signifie pas seulement absence de guerre mais veut dire plus que cela. Une paix véritable ne se conçoit que dans l'honneur, dans la liberté et dans le cadre de l'exercice effectif des droits politiques,

M. Keola (Rép. dém. pop. lao)

économiques et sociaux. C'est dans cet esprit que mon gouvernement salue et soutient la proposition faite par les dix pays socialistes tendant à la mise en place d'un système global de paix et de sécurité internationales qui englobe les domaines politique, militaire, économique et humanitaire.

Mais on ne doit pas se faire trop d'illusions là-dessus; nous voulons dire par là qu'une lutte opiniâtre doit être menée par les peuples du monde en faveur de la mise en place d'un tel système. Ce qui explique pourquoi les peuples sud-africain et namibien, sous la direction de leurs mouvements de libération nationale respectifs, poursuivent toujours une lutte héroïque contre le régime raciste de Pretoria. Ce cas s'applique aussi au peuple palestinien martyr et à d'autres peuples arabes qui luttent toujours d'une manière opiniâtre contre les forces d'occupation sionistes d'Israël. Il en est de même pour l'Amérique centrale où la paix et la sécurité se trouvent gravement menacées par la politique d'intervention et d'agression, qui est poursuivie sans désespérer par une superpuissance impérialiste.

L'idée de paix et de sécurité est vide de sens si certaines puissances impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes refusent toujours d'appliquer scrupuleusement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment celle relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il est connu qu'un certain nombre d'îles parsemées dans divers océans du globe continuent d'être victimes de l'exploitation de la part des puissances coloniales et administrantes. Ce qui est plus grave, c'est que ces petits territoires non autonomes sont en train d'être transformés en bases militaires et nucléaires des puissances coloniales. Ma délégation est heureuse de constater cependant que la communauté internationale, et particulièrement l'ONU, qui se trouve être le dépositaire des espérances des peuples opprimés, ont fait des efforts considérables pour mobiliser tous les pays et tous les peuples du monde afin qu'ils mettent en oeuvre les buts et objectifs élevés de l'Année internationale de la paix.

Les réalités du monde d'aujourd'hui sont telles qu'il ne faut pas s'entêter à vouloir vivre en vase clos. Le concept de l'interdépendance et de la coexistence pacifique entre les peuples et les nations, s'impose d'une manière implacable. A l'âge nucléaire et spatial, il est dangereux et insensé pour une quelconque puissance nucléaire de nourrir l'espoir de sortir vainqueur d'un conflit nucléaire. A cet égard le Gouvernement de la République démocratique populaire lao soutient sans réserve toutes les propositions et initiatives de l'Union soviétique,

M. Keola (Rép. dém. pop. lao)

des pays socialistes et des pays épris de paix et de justice dans le monde, visant à réduire la tension internationale et à faire régner la coexistence pacifique entre les nations ayant des systèmes politiques et sociaux différents.

La proposition, contenue dans la déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, en date du 15 janvier 1986, consistant à détruire les armes nucléaires avant l'an 2000, doit être prise en considération par l'autre grande puissance nucléaire. Le moratoire unilatéral sur des essais nucléaires, observé et prorogé à plusieurs reprises par l'Union soviétique, répond incontestablement à l'intérêt de la paix et de la sécurité de notre planète. Il est hautement souhaitable que ce noble exemple soit suivi par l'autre partie.

M. Keola (Rép. dém. pop. lao)

Le Gouvernement lao soutient également toute initiative visant à proclamer zones de paix, de stabilité et de coopération diverses régions du globe, y compris l'Asie du Sud-Est. D'ailleurs, pour ce qui concerne cette région du globe, la République démocratique populaire lao, de concert avec la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam, n'a ménagé jusqu'ici aucun effort pour contribuer à matérialiser cette noble idée.

Dans la réalisation du programme de l'Année internationale de la paix, la République démocratique populaire lao a organisé beaucoup d'activités, dont les détails ont été déjà communiqués au Secrétaire général de l'ONU. Parmi ces activités figurent les meetings, les concours de chanson et de dessin, les colloques dans divers instituts et écoles, l'émission spéciale de timbres, la diffusion et l'émission par la presse, la radio et la télévision, des programmes ayant pour thème "Pour la paix et contre la guerre". La Conférence des bouddhistes de l'Asie pour la paix, tenue à Vientiane en février 1986, a contribué notablement à rehausser l'éclat de l'événement. Le Gouvernement et le peuple lao, ayant été victimes d'une longue guerre d'agression étrangère, et dont les aspirations à vivre en paix avec tous les pays et peuples du monde sont à toute épreuve, ne ménageront aucun effort pour apporter leur contribution à la préservation et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Il n'y a pas de sujet plus propre à être discuté aux Nations Unies que celui de la paix. En effet, la paix est l'essence même, la raison d'être de cette organisation.

Nul ne nie que c'est l'idéal de la paix qui a présidé à la création de cette organisation, à la fin de la guerre mondiale dévastatrice qui venait de se terminer. Les horreurs de la deuxième guerre mondiale ont poussé les peuples, bouleversés par tant de destructions, de souffrances et de misère, à rechercher constamment la paix, car ils savaient que seule la paix leur permettrait de survivre, d'enregistrer des progrès et d'atteindre le bien-être et le bonheur.

Bien que sur un plan purement juridique, la Charte des Nations Unies soit un traité international, on pourrait la concevoir, pour les raisons que j'ai mentionnées, comme un programme d'action et un instrument consacré à promouvoir la paix et la sécurité internationales, afin, comme elle nous le dit elle-même, de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

M. Knipping Victoria (Rép. dominicaine)

La paix ne peut être réalisée que dans un monde où il n'y aurait pas d'inégalités, d'injustices économiques, sociales et culturelles flagrantes. Il ne fait aucun doute que le fossé qui sépare de plus en plus les pays nantis des pays pauvres, recèle une menace dangereuse de tensions sociales. Par conséquent - et je me pose la question - peut-il y avoir un équilibre dans les relations internationales face à ce drame angoissant du sous-développement? Est-ce que les représentants des nations de notre monde asymétrique pourraient parler le même langage et doter leurs mots d'un même sens?

Ces inquiétudes nous amènent nécessairement à dire que l'égalité est une condition essentielle de la recherche et de l'établissement de la paix. A cet égard, il convient de se référer au préambule de la Charte qui reprend cette idée, où il est dit que

"les peuples des Nations Unies [sont] résolus à proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites."

Or, un simple coup d'oeil sur le monde d'aujourd'hui nous montre ce qui suit : le tiers de l'humanité bénéficie des avantages du progrès, de la science, de la technologie, de l'économie, de l'éducation et de la culture, et deux tiers en sont exclus; et sur ces deux tiers, la majorité des habitants vivent dans les conditions les plus désespérantes. Cette réalité dramatique se présente à nos yeux alors que nous vivons, paradoxalement, une étape surprenante de progrès dans tous les domaines de la connaissance humaine - scientifique, médical, et technologique, etc.

Que faut-il en conclure? Nous sommes logiquement et techniquement amenés à affirmer que la paix n'est possible que sur la base de la liberté, de la justice, de l'égalité, de la coopération et de la solidarité de tous les peuples. La paix, par conséquent, doit avoir un contenu positif et un sens dynamique. La paix ne peut être le simple silence des armes; la paix n'est pas l'absence de la guerre; la paix, c'est la coopération positive de tous les Etats, grands et petits, décidés à établir un ordre de relations plus justes et plus équitables, un ordre qui garantirait le respect des droits de l'homme et des droits vitaux des peuples dans un climat de confraternité, d'ordre et de concorde. La paix, c'est l'engagement de prévenir ou résoudre les conflits de façon pacifique. La paix, c'est l'attachement au développement économique et au bien-être social. La paix, en définitive, c'est l'espoir d'un monde meilleur.

M. Knipping Victoria (Rép. dominicaine)

Pour promouvoir la paix et renforcer ce désir intrinsèque de paix que l'on devine à l'état latent dans toutes les sociétés, les nations devraient contribuer à créer une nouvelle conscience mondiale pour la recherche de la paix grâce à une campagne active à laquelle participeraient non seulement les Nations Unies - entité de droit indépendante avec sa propre personnalité juridique -, mais aussi les Etats Membres individuellement, dans le but de préparer les générations actuelles et futures à vivre dans la paix car, comme le déclare l'Acte constitutif de l'Unesco : "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix."

Il est un instrument très précieux qui pourrait indubitablement contribuer considérablement à cette campagne - ou plus exactement à cette croisade - dont nous parlons : la presse, qui a pour mission d'informer les peuples à propos des problèmes internationaux actuels et d'encourager à accepter des valeurs et des attitudes favorables à la paix.

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

Bien que la guerre semble être une constante dans l'histoire de l'humanité, nous croyons cependant que l'idéal de paix est pleinement réalisable. Cette conviction est toujours aussi forte en dépit des contraintes inhérentes à la situation économique aggravée par l'incidence négative de la dette, la spirale de la course aux armements, la discrimination raciale et l'intolérance religieuse qui sont contraignantes et moralement insoutenables, la violation injustifiée des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la tendance à recourir à l'emploi de la force dans les relations internationales et l'engagement apparent de ceux qui font passer leurs intérêts nationaux avant l'intérêt général.

Si tous les peuples aspirent à la paix, il faut que nous entamions un dialogue nouveau et que nous essayions de mieux cerner cet objectif. Ce nouveau dialogue, qui doit préalablement prendre en compte les inégalités et les déséquilibres économiques et sociaux, suppose aussi que nous fassions preuve d'une attitude claire et constructive, propice à la création d'un nouvel ordre international qui ouvrirait une ère de paix, de stabilité, de coopération et de solidarité.

J'aimerais à ce propos citer l'un des considérants de la résolution 40/3, qui approuve la proclamation de l'Année internationale de la paix et qui dit que :

"les efforts et les activités entrepris pour aboutir à des résultats positifs grâce à la coopération internationale au service de la paix devront être intensifiés au cours de l'année et ne devront jamais se relâcher par la suite".

Ainsi, nous devons continuer de promouvoir la paix, car c'est l'objectif fondamental des Nations Unies.

L'examen de ce point ne pouvait pas tomber mieux aujourd'hui, 24 octobre, journée consacrée internationalement aux Nations Unies. J'y vois là une coïncidence importante et heureuse, qui nous oblige à renouveler notre respect indéfectible à l'égard des buts et principes des Nations Unies. C'est pourquoi, nous identifiant totalement à l'idéal de paix, nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

La République dominicaine a déjà souligné, à plusieurs reprises, que sans la paix il ne saurait y avoir ni progrès économique ni développement social. Sans paix, les peuples et les nations ne peuvent nouer de relations harmonieuses et civilisées. La paix est la valeur sociale la plus élevée. La paix doit être l'immense consensus qui inspire les buts des Nations Unies. Enfin, la paix, bien commun de l'humanité, doit être l'aboutissement de la justice sociale, de la coopération et de la solidarité internationales.

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

M. FARES (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : J'aimerais commencer, tout d'abord, par faire cette citation :

"Les représentants du peuple du Yémen démocratique formulent l'espoir que les parlements du monde répondront à cet appel spécial lancé à l'occasion de l'Année internationale de la paix, qu'ils contribueront et participeront à cette noble tâche : le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement d'une coopération mutuelle entre tous les peuples."

Je viens de lire un passage du message adressé par le camarade Haydar Abu Bakr al-Attas, président du présidium du Conseil suprême du peuple, à tous les parlements du monde, auxquels s'ajoute l'appel lancé par le Conseil suprême à tous les parlements, à l'occasion de la proclamation internationale par l'Assemblée générale des Nations Unies de 1986, Année internationale de la paix. Cet appel se lit comme suit :

"Le Conseil suprême du peuple se félicite de la proclamation de 1986, Année internationale de la paix, et souscrit au programme de l'Année internationale de la paix, ainsi qu'à ses buts et principes, afin que tous les peuples du monde vivent en paix et en sécurité."

Le Conseil suprême du peuple s'est adressé, dans son appel, à l'ensemble du peuple du Yémen démocratique, à tous les peuples et parlements épris de paix de par le monde, afin qu'ils fassent bloc contre les menaces qui planent sur les peuples du monde et sur leur droit de vivre dans la paix et la stabilité, qu'ils préservent la paix et la sécurité, qu'ils appuient par tous les moyens le droit des peuples à l'autodétermination, qu'ils fassent preuve de la volonté de dénoncer la menace de guerre et l'escalade de la course aux armements, afin d'édifier des relations internationales pacifiques sur une coexistence pacifique entre les différents systèmes économiques et sociaux, qu'ils poursuivent leur lutte pour instaurer un nouvel ordre économique international, qu'ils coopèrent activement à l'Année internationale de la paix, au cours de laquelle d'importants changements devraient apparaître en matière de paix, de sécurité et de désarmement, qu'ils concrétisent les nobles idéaux des Nations Unies. Cet appel reflète la conviction qu'a le Conseil populaire du Yémen démocratique que la paix est une et indivisible.

Les risques de guerre ne pourront être surmontés et la paix internationale ne pourra être instaurée dans ce monde si l'on ne se fonde pas sur les principes de justice, d'égalité, de liberté, de sauvegarde de la souveraineté nationale, et de progrès social pour tous les peuples et toutes les nations. Quant à la course aux armements, à la mobilisation des arsenaux nucléaires, à la création de bases

M. Fares (Yémen démocratique)

militaires sur le territoire des autres pays, à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, à l'usurpation de leurs ressources nationales, tout cela constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Yémen démocratique considère la paix et son renforcement comme son objectif principal. La politique extérieure et toutes les activités politiques et diplomatiques du Yémen démocratique visent également cet objectif. C'est pourquoi le Yémen démocratique a été au premier rang des pays qui se sont félicités de la proclamation de l'Année internationale de la paix et qui ont adopté les mesures qui s'imposaient pour appliquer les décisions et résolutions de l'Assemblée générale.

M. Fares (Yémen démocratique)

Un comité national a été créé par l'Année internationale de la paix en vertu d'un décret promulgué par le Conseil des ministres, qui a été chargé de mettre sur pied les programmes et activités. Il a été investi du mandat nécessaire à l'application des buts et objectifs énoncés dans la résolution par laquelle l'Assemblée générale a proclamé 1986 Année internationale de la paix. Nous avons passé en revue un certain nombre des programmes et activités exécutés par le comité national dans le message que nous avons adressé au Secrétaire général des Nations Unies et contenu dans le document A/41/628. Nous sommes heureux de déclarer que le comité national poursuit ses activités, ses efforts et sa tâche en vue de mieux faire connaître l'Année internationale de la paix et le rôle des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales et dans la recherche de solutions pacifiques aux différends internationaux.

Bien que la situation internationale actuelle incite au pessimisme étant donné les tensions découlant des conflits internationaux, les divergences fondamentales dans les relations internationales, l'escalade incessante de la course aux armements, nucléaires notamment, et l'apparition de certaines tendances, comme la tentative de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, nous pensons que l'Année internationale de la paix, ses principes, ses buts et objectifs font apparaître de nouvelles perspectives et engagent à l'optimisme. L'Année internationale de la paix nous aide à rester optimistes face au monde d'aujourd'hui, résultat des nombreuses divergences qui caractérisent les relations internationales actuelles, et ce grâce aux nombreuses initiatives et mesures positives qui sont prises et qui sont susceptibles de faire cerner et réduire ces divergences internationales et d'ouvrir la voie à la paix, à la liberté et à la sécurité.

Parmi ces mesures positives, je songe notamment aux initiatives constructives en faveur de la paix présentées par l'URSS, qui visent à faire disparaître le spectre de la guerre nucléaire et à mettre un terme à la course effrénée aux armements. Je songe également aux importantes décisions prises à l'issue de la Conférence au sommet du mouvement des pays non alignés de Harare et aux succès obtenus à la Conférence de Stockholm, à la signature de nouvelles conventions aux fins de l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, de l'acceptation toujours plus large de l'idée de création de zones dénucléarisées et de zones de paix, y compris dans l'océan Pacifique et l'océan Indien, ainsi qu'à une meilleure compréhension de la lutte pour la paix, l'appui et le renforcement de

M. Fares (Yémen démocratique)

la coopération internationale dans différents domaines - financier, commercial, social et humanitaire - et le fait que les jeunes sont de plus en plus convaincus de la nécessité de détourner à des fins pacifiques les ressources et les potentialités de plus en plus importantes actuellement gaspillées en armements, en vue de favoriser le progrès et de contribuer au processus de développement des pays en développement.

La célébration de l'Année internationale de la paix devrait nous aider à créer les conditions propices à l'élimination de la menace de guerre nucléaire et à jeter les bases de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. Le Yémen démocratique se déclare à nouveau prêt à tout faire pour parvenir aux nobles objectifs qui sont à la base de la proclamation de l'Année internationale de la paix, maintenant et à l'avenir.

Mme BARROW (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) réunis à Georgetown (Guyana), ont déclaré d'un commun accord que la région des Caraïbes devrait être préservée en tant que zone de paix. En adoptant cette décision, nos dirigeants ont non seulement pris un engagement moral à l'égard de la paix dans la région mais donné la preuve qu'ils sont fermement décidés à coopérer à l'action menée sur le plan international pour éliminer complètement le fléau de la guerre. Les pays des Caraïbes reconnaissent depuis longtemps que nos peuples sont notre ressource principale et que c'est dans un climat de paix que leur développement peut le mieux s'épanouir. C'est pourquoi la région s'est toujours attachée à consacrer ses maigres ressources aux fins de l'enseignement, des services de santé, de la diversification de l'agriculture et du développement de l'industrie, plutôt qu'à la militarisation.

La décision des chefs d'Etat ou de gouvernement du CARICOM reflète également les attitudes du grand public, lesquelles sont apparues très clairement grâce à la participation d'organisations non gouvernementales et de larges secteurs de la communauté de tous les âges, chacun dans la mesure de ses moyens, à la Campagne sur le thème "Un million de minutes de paix".

Il a suffi que quelqu'un y pense et cette idée s'est développée et est devenue réalité. En moins d'un an, la Campagne sur le thème "Un million de minutes de paix", lancée par un comité international dynamique, a capté l'imagination de millions de gens de 69 pays, représentant toutes les régions du monde. Cette campagne, le projet le plus important de l'Année internationale de la paix non

Mme Barrow (Barbade)

destiné à recueillir des fonds, a transmis le message de paix à tous les peuples du monde, des enfants des villages africains et des écoles américaines aux habitants des Philippines, du Pacifique et des Caraïbes, des citoyens ordinaires de tout âge aux chefs d'Etat et aux dirigeants du monde.

Plus d'un milliard de minutes de paix ont été données dans le monde entier par la prière, la méditation et la réflexion sur la paix, soit un total de 1 024 414 637 minutes, de 600 minutes pour un petit pays à plus de 500 millions pour un pays plus grand.

Ayant parrainé la Campagne, j'ai eu l'honneur de participer, le 16 septembre, au lancement de la Campagne organisée par la Barbade, et le plaisir d'examiner les réponses reçues depuis lors des gouvernements et du public. La population de la Barbade a fait don pour sa part de près d'un million de minutes à cette campagne.

La réponse extraordinaire reçue par l'Année internationale de la paix et les diverses initiatives auxquelles l'Année a donné naissance témoignent puissamment du profond désir de paix des peuples du monde et de leur engagement personnel à cet égard. Ces peuples souhaitent ardemment voir l'avènement de la paix dans le monde et sont impatients d'apporter leur contribution personnelle à cette fin.

Quoi que disent les détracteurs de cette organisation, les peuples du monde ont prouvé qu'ils ont confiance dans les Nations Unies et qu'ils sont résolus à appuyer l'Organisation et à défendre ses idéaux.

Mme Barrow (Barbade)

Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères de la Barbade, dans son discours à la nation à l'occasion de la Journée des Nations Unies, a dit aux Barbadiens :

"Mon message à l'occasion de la Journée des Nations Unies se résume essentiellement à ceci : le monde n'a pas connu de guerre globale depuis que la Charte a été proclamée, ce qui n'est certes pas négligeable. Le monde a vu plus de 100 Etats prendre leur place légitime au sein de l'Organisation, y apportant richesse et couleur tout en lui donnant le caractère unique qu'elle a aujourd'hui. Il ne fait aucun doute pour moi qu'après 41 années de croissance, les Nations Unies sont aujourd'hui mieux à même de réaliser leurs objectifs tels que définis par leurs fondateurs. Les petits Etats du système ne peuvent envisager l'échec des Nations Unies, sinon ils abandonneraient tout espoir de voir maintenir la paix et la sécurité internationales; ils renonceraient à résoudre les problèmes économiques, sociaux et culturels internationaux et à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous."

Nous espérons que, dans les mémoires, 1986 ne sera pas simplement une autre "Année internationale" couronnée de succès, mais que nos efforts collectifs faits à cette occasion sont le prélude à l'instauration d'une véritable paix.

Nous ne devons jamais oublier que la paix est l'objectif suprême de l'Organisation.

Je ne peux trouver de meilleure conclusion à mes remarques que les paroles de l'acteur Ben Kingsley, qui a fait partie lui aussi du Comité international d'appel et dont l'art lui a permis de comprendre le grand esprit de paix de Ghandi :

"Une minute de paix est une vérité que l'on peut toucher du doigt."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 477 (V) du 1er novembre 1950, je donne à présent la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : L'Année internationale de la paix est d'une importance vitale pour les peuples et la nation arabes, et cela pour de nombreuses raisons. Nous nous sommes engagés à promouvoir la paix et à la sauvegarder. Cet attachement fait l'objet d'un consensus quasi universel. Il est particulièrement vif dans les nations et sociétés du tiers monde dont nous faisons partie, qui sont conscientes que leur développement et leur progrès rapides, mais aussi l'amélioration de leur niveau de vie dépendent du progrès vers une paix mondiale authentique et viable.

M. Maksoud

Du fait de ces deux impératifs, la Ligue des Etats arabes a toujours appuyé les efforts du Secrétaire général des Nations Unies en la matière et n'a cessé d'engager les Etats à respecter les dispositions de la Charte ainsi que les résolutions des Nations Unies. C'est là une condition préalable au renouveau de l'efficacité du système des Nations Unies et de la crédibilité de résolutions de l'Organisation.

Nous sommes profondément convaincus que les Nations Unies sont et resteront encore longtemps le principal instrument d'une paix authentique. Pourtant, il est essentiel d'élargir le sens du mot paix : ne pas l'interpréter simplement comme une absence de guerre, mais aussi comme l'occasion de promouvoir l'équité, la liberté et la justice. En fin de compte, la paix devrait être un fait, et la quête de justice notre objectif permanent. Aussi pensons-nous que la communauté internationale et les Nations Unies doivent résolument confronter ce qui fait encore obstacle à la paix internationale.

A cet égard, nous lançons un appel aux superpuissances pour qu'elles se concentrent davantage sur les problèmes du désarmement en général que sur la diminution mesquine de leur présence diplomatique, et libèrent ainsi les peuples du monde de l'angoisse qui freine leurs efforts créateurs.

La menace que représentent les armes nucléaires balistiques et les autres armements perfectionnés a déjoué les efforts tellement nécessaires pour atteindre les objectifs des Nations Unies. En outre, nous demandons instamment que dans la poursuite de la paix mondiale le conflit au Moyen-Orient se règle dans le cadre des Nations Unies et conformément à leur Charte et à leurs résolutions.

C'est pourquoi, lors de sa dernière session des 18 et 19 octobre de cette année, la Ligue des Etats arabes a réaffirmé son appel pour que soit convoquée une conférence des Nations Unies sur le Moyen-Orient à la fois bien structurée et bien conçue. Nous estimons qu'il convient de travailler activement dans ce sens afin que les problèmes du Moyen-Orient puissent être réglés de manière à promouvoir les efforts de paix et à y contribuer.

Il est clair à cet égard que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et la possibilité pour les Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination sont les deux piliers d'une paix d'ensemble, juste et durable, dans la région. Il est donc clair que l'objectif de paix est inextricablement lié à la question de l'autodétermination des Palestiniens, et de celle des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. L'autodétermination est une manifestation de l'égalité et de la dignité humaines, et tant que ces problèmes n'auront pas été

réglés - un régime d'apartheid en Afrique australe, d'une part, et l'occupation d'Israël et sa violation des droits de l'homme et des droits nationaux des Palestiniens, d'autre part - la paix continuera de nous échapper.

C'est à ce défi que nous sommes confrontés en ce quarante et unième anniversaire de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1, j'informe l'Assemblée générale que la délégation de la Pologne souhaite s'en porter coauteur.

L'Assemblée générale va donc procéder au vote sur les projets de résolution A/41/L.9/Rev.1 et A/41/L.10.

Je donne la parole à la représentante du Costa Rica pour une motion d'ordre.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation avait demandé que le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1 soit adopté sans vote. Nous ne pouvons pas voter sur la paix. Nous devons adopter ce projet de résolution sans vote, par consensus de préférence. J'espère que tel sera le cas, et je prie les délégations d'accéder à cette requête du Costa Rica et de tous les 45 auteurs du projet.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je partage pleinement la position de la représentante du Costa Rica. Mon intention était de procéder ainsi.

L'Assemblée se prononcera tout d'abord sur le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/9).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet A/41/L.10. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Libéria, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Suède, Suriname, Tunisie, Turquie, Zaïre.

Par 104 voix contre zéro, avec 33 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution A/41/L.10).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

---

\* La délégation de la Roumanie et du Sénégal ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

M. GODSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Au nom des Douze Etats membres de la Communauté économique européenne, je voudrais faire quelques observations sur le projet de résolution qui figure dans le document A/41/L.9/Rev.1 sur lequel l'Assemblée générale vient de voter.

Notre délégation se félicite des sentiments qui ont incité le Costa Rica à prendre l'initiative de faire de 1986 l'Année internationale de la paix. Nous pensons que cela a permis de concentrer l'attention internationale sur un objectif fondamental des Nations Unies, le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les délégations aux noms desquelles je m'exprime ont donc pu se rallier avec plaisir au consensus des résolutions précédentes sur ce sujet, notamment la résolution 40/3, qui a officiellement proclamé 1986, Année internationale de la paix.

Alors que 1986 s'achève, il demeure nécessaire pour la communauté internationale de poursuivre la recherche de mesures pratiques de nature à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que les Douze Etats membres de la Communauté européenne ont examiné le projet de résolution qui figure au document A/41/L.9/Rev.1.

Si nous avons appuyé ce projet de résolution, c'est parce qu'il avait été entendu qu'il ne s'écarterait pas des directives concernant les Années internationales en général, que l'Assemblée générale avait adoptées par consensus en 1980. Celles-ci comprennent un accord selon lequel les secrétariats spéciaux créés à l'occasion de la célébration d'années internationales seraient dissous une fois celles-ci terminées, et que l'évaluation, à la fin de chacune de ces années serait envisagée dans les limites des ressources budgétaires prévues pour chacune d'elles.

Par définition, les Années internationales se terminent en même temps que l'année civile correspondante. En appuyant le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1, les Douze voudraient qu'il soit bien entendu qu'ils acceptent le paragraphe 7 du dispositif pour donner satisfaction aux délégations qui l'estiment nécessaire pour leur permettre d'examiner le rapport final du Secrétaire général sur l'Année internationale de la paix.

Je voudrais réitérer l'attachement des douze membres de la Communauté européenne à la paix internationale et leur volonté de faire tous les efforts possibles pour arriver à un monde plus pacifique et plus sûr.

M. Godson (Royaume-Uni)

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne se sont abstenus sur le projet de résolution qui figure dans le document A/41/L.10.

Lorsque la Déclaration sur le droit des peuples à la paix a été présentée à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, le représentant de l'Irlande, dont le pays assumait alors la présidence de la Communauté européenne, a expliqué les réticences des Etats membres de la Communauté. Il a notamment fait remarquer que la Déclaration n'est pas compatible avec la Charte des Nations Unies et il a également mis en doute la valeur de telles mesures en tant que contribution réelle et importante à la cause de la paix. Ces doutes subsistent, et, de toute évidence, ils sont très largement partagés par les délégations qui se sont également abstenues sur le projet de résolution.

Nous sommes fermement convaincus que les mesures prises par les Etats, conformément à leurs obligations internationales, feront bien davantage pour renforcer la paix internationale que n'importe quel nombre de déclarations creuses.

C'est pour ces raisons que les Douze membres de la Communauté européenne se sont abstenus sur le projet de résolution A/41/L.10.

M. STIRLING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation félicite la délégation et l'ambassadeur de Costa Rica, ainsi que les autres auteurs du projet de résolution A/41/L.9/Rev.1, dont le nombre et la variété sont si impressionnants pour l'adoption de ce texte.

Le concept d'Année internationale de la paix, tel qu'il avait été proposé au départ par la délégation du Costa Rica, était un concept digne d'éloge, que ma délégation a appuyé à l'Assemblée générale et dans d'autres instances des Nations Unies. Nous apprécions les efforts réalisés par l'ambassadeur du Costa Rica au nom de l'Année internationale.

Cependant, nous avons toujours vivement déploré que certaines délégations aient essayé d'utiliser l'Année internationale de la paix dans le cadre d'une campagne dont l'objectif est de rendre responsables les pays occidentaux, le mien en particulier, de la croissance des armes nucléaires et des ruptures de paix, et de laisser entendre, à tort, que les Etats-Unis recherchent une supériorité militaire unilatérale. Plusieurs des interventions faites au cours du débat se situaient dans le cadre de cette campagne.

La paix sera réalisée par le processus, difficile mais indispensable, de la négociation et de la réconciliation sur les problèmes qui nous séparent et non pas par des déclarations qui ne sont que des substituts à des mesures positives.

M. Stirling (Etats-Unis)

Dans cette instance, nous cherchons à promouvoir un esprit de consensus et de coopération et en ce jour particulier - Journée des Nations Unies - nous voulons souligner le rôle important des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Ma délégation souhaite faire quelques brèves observations sur le texte de la résolution lui-même. Nous pensons que les paragraphes 6 et 7 du dispositif devraient être examinés ensemble. Le Secrétaire général a été prié de préparer un rapport final sur les résultats de l'Année. Avec la présentation de ce rapport à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée devrait conclure son examen du point de l'ordre du jour intitulé "Année internationale de la paix".

M. Stirling (Etats-Unis)

Dans ce rapport final, le Secrétaire général a été prié de décrire l'utilisation qui pourrait être faite du solde inutilisé dans le Fonds d'affectation spéciale de l'Année internationale de la paix. Nous attendons avec impatience de lire ce rapport à ce sujet.

Enfin, nous voudrions également rappeler la résolution 38/56 de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de la paix, qui a tenu compte des directives établies pour les années internationales et anniversaires adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision 35/424 du 5 décembre 1980. Une de ces directives prévoit que, en règle générale, les secrétariats créés pour la célébration d'années internationales doivent être dissous immédiatement après la fin de l'Année qui les concerne. Nous sommes persuadés que le rapport du Secrétaire général évaluera non seulement les résultats de l'Année mais la façon dont les directives consacrées aux Années internationales ont été appliquées à celles-ci et, notamment, la directive que je viens de mentionner.

En ce qui concerne le projet de résolution A/41/L.10, nous partageons les vues exprimées par la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de la Communauté européenne et, pour les mêmes raisons, nous nous sommes abstenus lors du vote.

M. MUTO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement japonais a pris un certain nombre de mesures pour célébrer le trentième anniversaire de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que pour célébrer l'Année internationale de la paix. Cela comprend notamment la création, au sein du Ministère des affaires étrangères, d'un bureau de liaison pour les activités consacrées à l'anniversaire du Japon et à l'Année internationale de la paix, et la décision d'émettre des timbres postaux commémoratifs.

Le peuple japonais a été informé de la proclamation de cette Année internationale de la paix par des avis publiés dans les journaux nationaux japonais. En outre, le Gouvernement a appuyé un certain nombre d'événements organisés par des organisations privées et pris d'autres mesures pour participer activement aux activités de l'Année.

Dans cet esprit, ma délégation s'est ralliée au consensus sur le projet de résolution A/41/L.9/Rev.1. Ce faisant, ma délégation voudrait toutefois faire une remarque au sujet du paragraphe 7 du dispositif de ce projet de résolution. Etant donné que l'Année internationale de la paix se terminera officiellement le 31 décembre 1986, l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale doit porter uniquement sur l'examen du rapport

M. Muto (Japon)

final du Secrétaire général. Voilà ce que ma délégation entend par ce paragraphe, et nous tenions à le déclarer officiellement.

M. POULSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Parlant au nom des pays nordiques, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark, je voudrais faire certaines observations sur le projet de résolution figurant dans le document A/41/L.9/Rev.1, que l'Assemblée générale vient d'adopter. L'Année internationale de la paix a été largement célébrée dans tous les pays nordiques et nous avons été très heureux de nous joindre au consensus sur le projet de résolution figurant dans le document A/41/L.9. Nous l'avons fait, étant entendu que la résolution sera appliquée en tenant pleinement compte des directives pour les années internationales adoptées par consensus par le Conseil économique et social en 1980 et confirmées ensuite par l'Assemblée générale la même année.

Nous comprenons également que le but de l'inscription de la question "Année internationale de la paix" à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, c'est de permettre l'examen du rapport final du Secrétaire général.

M. AL-SAAD (Oman) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation appuie pleinement la réalisation d'une paix véritable dans toutes les parties du monde, sans aucune exception, et plus particulièrement dans les régions qui sont affligées de guerres ou de violations ou de ruptures injustifiées de la paix, comme c'est le cas dans le conflit Iran-Iraq, l'occupation israélienne de la Palestine et des territoires arabes, ainsi que dans les situations en Afghanistan, au Cambodge, en Afrique du Sud et en Namibie. Nous espérons également que la paix régionale pourra régner en Amérique centrale et en Amérique latine, sur la base des principes de Contadora. Voilà comment nous entendons la teneur du projet de résolution A/41/L.9/Rev.1, nous avons appuyé ce projet dans cette optique.

M. OKELY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Australie a dû s'abstenir sur le projet de résolution concernant le droit des peuples à la paix, qui figure dans le document A/41/L.10. Nous l'avons fait pour deux raisons essentielles : premièrement, le projet de résolution mentionne la résolution 39/11, qui renferme des termes sur lesquels ma délégation a certaines réserves importantes; deuxièmement, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, à sa quarante-troisième session, un rapport sur l'application de la résolution et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session la question intitulée "Droit des

M. Okely (Australie)

peuples à la paix". Ces deux paragraphes nous semblent superflus, d'autant plus que cela entraîne des incidences budgétaires.

M. SARRE (Sénégal) : En ce qui concerne le projet A/41/L.10, il y a peut-être eu une erreur lors du vote. En réalité, la délégation sénégalaise voulait voter en faveur de ce projet de résolution. Mais qu'il reste bien entendu que, pour nous Sénégalais, le droit des peuples, tel qu'il est compris par la délégation sénégalaise, ne doit pas avoir la primauté sur le droit de l'homme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 21 de l'ordre du jour.\*

La séance est levée à 13 h 30.

---

\* A la demande de M. Schlittler.